



Plan Supracommunal Energie & Adaptation aux changements climatiques 2025-2030

40 actions pour contribuer à une réduction de l'empreinte carbone et pour une prévention des risques climatiques dans les Communes de



ANDENNE ANHEE ASSESSE BEAURAING BIEVRE CERFONTAINE CINEY COUVIN DINANT
DOISCHE FERNELMONT FLOREFFE FLORENNES FOSSES-LA-VILLE GEDINNE HAMOIS
HAVELANGE HOUYET JEMEPPE-SUR-SAMBRE LA BRUYERE MARCHE-EN-FAMENNE
METTET NASSOGNE PHILIPPEVILLE PROFONDEVILLE ROCHEFORT SOMBREFFE
SOMME-LEUZE VIROINVAL VRESSE-SUR-SEMOIS WALCOURT YVOIR

Table des matières

1. Contexte.....	5
Objectifs et enjeux	5
Actions d'atténuation.....	5
Actions d'adaptation	5
Précarité énergétique	5
Engagement des Communes.....	5
2. Diagnostic.....	6
Grandes tendances du bilan énergétique de la Province de Namur (2006 2021)	6
Consommation d'énergie par secteur (en GWh)	6
Consommation d'énergie par vecteur (en GWh)	6
Production d'énergie renouvelable (en GWh)	7
Facteurs d'émission de CO2 pour l'électricité	7
Estimation des économies d'énergie liées aux primes régionales.....	7
3. Méthodologie.....	8
Evaluation des PAEDC 2018.....	8
Consolidation dans une version intégrée.....	8
Finalisation en vue de la législature 2025-2030.....	8
4. Gouvernance.....	9
Une coordination accrue.....	9
Mutualisation des ressources	9
Efficacité et impacts renforcés	9
Renforcement de la résilience territoriale	9
Promotion d'une gestion publique durable et responsable	9
Du supralocal au local	9
5. Plan d'actions supracommunal	10
Objectif 1. Consolider la gouvernance supracommunale coordonnée par le BEP	10
axe 1 : mutualisation de formations et partage de bonnes pratiques	10
action 1 : planification/organisation d'ateliers à destination des agents et des mandataires communaux	10
axe 2 : promotion, suivi et évaluation des actions de ce plan	11
action 2 : promotion des actions avec des supports mutualisés via les canaux locaux.....	11
action 3 : suivi des indicateurs de réalisation et d'impact dans une logique d'évaluation continue.....	12
Objectif 2. Soutenir la réduction de la consommation énergétique des logements	13
axe 1 : diagnostic et sensibilisation	13
action 4 : réalisation d'une thermographie aérienne visualisant les déperditions de chaleur des toitures.....	13
action 5 : sensibilisation des ménages	14
axe 2 : soutien aux ménages	15
action 6 : réalisation d'une analyse de pertinence et d'impact de (sur)primes communales	15

action 7 : accompagnement des publics précaires dans la rénovation de leur logement.....	16
axe 3 : urbanisme	17
action 8 : intégration des ambitions énergétiques et des risques climatiques dans les outils communaux	17
action 9 : communication didactique des contraintes urbanistiques pour les candidats rénovateurs	18
Objectif 3. Tendre vers la neutralité carbone du patrimoine communal.....	19
axe 1 : stratégie immobilière globale de long-terme	19
action 10 : élaboration et mise en œuvre d’une stratégie immobilière globale des bâtiments communaux	19
axe 2 : éclairage public	20
action 11 : optimisation de l’éclairage du patrimoine communal	20
axe 3 : sensibilisation à l’utilisation rationnelle de l’énergie	21
action 12 : sensibilisation des gestionnaires et des utilisateurs de bâtiments communaux	21
Objectif 4. Encourager la réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments tertiaires	22
axe 1 : sensibilisation et accompagnement	22
action 13 : sensibilisation collective des acteurs tertiaires	22
action 14 : accompagnement collectif des entreprises vers une transition bas-carbone	23
action 15 : accompagnement individuel des entreprises vers une transition bas-carbone	24
Objectif 5. Augmenter la part des énergies issues de sources renouvelables.....	26
axe 1 : évaluation du potentiel, des contraintes et des investissements pour chaque vecteur	26
action 16 : mise en place d’outils supracommunaux d’aide à la décision.....	26
axe2 : production	27
action 17 : étude et développement d’installations photovoltaïques sur toitures communales.....	27
action 18 : étude et installation de chaudières biomasse / cogénération pour des bâtiments communaux.....	28
action 19 : soutien public en faveur d’autres projets énergétiques sur le territoire	29
Objectif 6. Mutualiser l’énergie issue de sources renouvelables.....	30
Axe 1 : Communautés d’énergie	30
Action 20 : Sensibilisation des mandataires communaux.....	30
action 21 : mise en place d’outils et d’actions de sensibilisation à destination des citoyens	31
Action 22 : Étude et développement de communautés d’énergie portées par la Commune	32
Action 23 : Soutien à des actions et des projets favorisant l’équilibre du réseau électrique	33
axe 2 : réseaux d’énergie thermique (RET)	34
action 24 : sensibilisation des mandataires communaux	34
action 25 : étude et développement de projets	35
Objectif 7. Rendre le territoire accessible par une mobilité bas carbone.....	36
axe 1 : analyse de l’offre et de la demande de mobilité	36
action 26 : suivi de l’accessibilité des services et des équipements	36
action 27 : évaluation des comportements et des appétences en matière de mobilité des ménages	37
axe 2 : réseau intégré de transport public	38
action 28 : soutien au redéploiement d’un réseau de transport public efficace et intégré	38
axe 3 : mobipôles	39

action 29 : développement d’infrastructures, d’équipements et de services dans des mobipôles.....	39
axe 4 : mobilité cyclable	40
action 30 : mise en œuvre d’un réseau cyclable cohérent et sécurisé à l’échelle supracommunale	40
axe 5 : sensibilisation et mise en place de solution alternatives	41
action 31 : pour les écoles primaires et les activités extrascolaires (para)communales	41
Objectif 8. Diminuer l’énergie grise de la consommation des ménages.....	42
axe 1 : vers un territoire zéro déchet	42
action 32 : Inciter les Communes à travailler dans une logique supracommunale et les soutenir via une mutualisation de ressources	42
Action 33 : sur base d’un diagnostic communal, établir un plan d’actions zéro déchet et le mettre en place à l’échelle communale	44
axe 2 : vers une économie circulaire et locale	46
action 34 : sensibilisation et soutien aux éco-matériaux et au réemploi	46
action 35 : mobilisation de terres publiques à des fins agricoles	47
action 36 : sensibilisation et soutien aux circuits-courts alimentaires tout au long de la chaîne de valeur.....	48
action 37 : promotion des acteurs économiques locaux engagés dans une démarche durable	49
Objectif 9. Adapter le territoire aux impacts des changements climatiques.....	50
Axe 1 : Gestion des eaux pluviales	50
Action 38 : prévention des inondations par débordement et ruissellement à l’échelle des bassins versants ...	50
Axe 2 : Nature et biodiversité.....	52
Action 39 : développement du maillage vert et bleu.....	52
Action 40 : maintenir et développer des espaces verts dans les zones d’habitat urbanisées et d’activité économique	53
6. Synthèse des actions.....	54
7. Perspectives	56

1. Contexte

En 2018, le Bureau Économique de la Province (BEP) de Namur élaborait des Plans d'Actions Energie Durable et Climat pour les Arrondissements de Dinant, Namur et Philippeville à l'horizon 2030. A mi-parcours, en 2024, le BEP a lancé une évaluation de ces 3 PAEDC, en collaboration étroites avec les Communes concernées. Fort de cette évaluation Commune, le BEP a mis à jour le présent document sous la forme d'un plan supra communal énergie climat ambitieux, soutenu par 30 Communes de la Province de Namur et 2 Communes du Pays de Famenne. Ce plan se veut une réponse proactive aux défis posés par les changements climatiques, intégrant des actions d'atténuation et d'adaptation à conduire sur l'ensemble du territoire lors de la prochaine législature de 2025 à 2030.

Objectifs et enjeux

Le principal objectif de ce plan est d'adapter le territoire aux impacts des changements climatiques. Les Communes du territoire sont confrontées à des enjeux environnementaux majeurs, notamment l'augmentation des épisodes de précipitations intenses, menant à des inondations dramatiques comme en juillet 2021. Ces phénomènes exigent une gestion durable et résiliente des ressources naturelles et des infrastructures.

Actions d'atténuation

Les actions d'atténuation visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à promouvoir une transition énergétique vers des sources renouvelables. Cela inclut l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés, le développement de solutions de mobilité décarbonées, ainsi que l'encouragement à l'utilisation des énergies renouvelables telles que le solaire et la biomasse. Les Communes impliquées s'engagent à collaborer étroitement avec les citoyens, les entreprises et les associations pour favoriser l'adoption de pratiques durables.

Actions d'adaptation

Les actions d'adaptation visent à renforcer la résilience des territoires face aux impacts inévitables des changements climatiques. Ceci peut comprendre la mise en place de systèmes de gestion des eaux pluviales pour prévenir les inondations, la création d'espaces verts urbains pour atténuer les effets des îlots de chaleur, et la protection des zones agricoles et forestières. De plus, il convient de sensibiliser et éduquer la population sur les risques climatiques et les comportements à adopter pour y faire face. A cet égard, une étude est en cours au sein de l'AWAC et le BEP s'y est étroitement associé pour faire le lien avec les Communes.

Précarité énergétique

Que ce soit pour les actions d'atténuation ou d'adaptation, un focus sera mené sur le prisme de l'accès à une énergie durable pour tous et à une limitation des impacts sur les publics les plus fragiles.

Engagement des Communes

Les 30 Communes participantes démontrent un engagement fort et concerté pour la mise en œuvre de ce plan. Elles s'appuient sur des diagnostics précis et des méthodologies rigoureuses pour élaborer des actions pertinentes et efficaces. Le soutien du BEP, en tant qu'organisme de coordination, permet de mutualiser les ressources et les compétences, garantissant ainsi une approche cohérente et intégrée.

Ce plan supracommunal énergie climat 2024 représente une initiative cruciale pour les Communes du territoire. En alliant atténuation et adaptation, ce plan offre une feuille de route claire et pragmatique pour répondre aux défis climatiques de la prochaine législature 2025-2030, assurant ainsi un avenir plus durable et résilient pour tous les habitants de la région. Pour garantir la réussite de ces objectifs ambitieux, il sera essentiel de mobiliser et d'impliquer activement tous les acteurs locaux, y compris les citoyens, les entreprises, les associations et les institutions publiques. La mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation permettra de mesurer les progrès réalisés et d'ajuster les actions en fonction des retours d'expérience. Par ailleurs, le soutien financier et technique des instances régionales, nationales et européennes sera déterminant pour renforcer les capacités des Communes à mettre en œuvre les mesures prévues. Cette dynamique de coopération et de solidarité sera la clé d'un territoire résilient et exemplaire face aux défis climatiques.

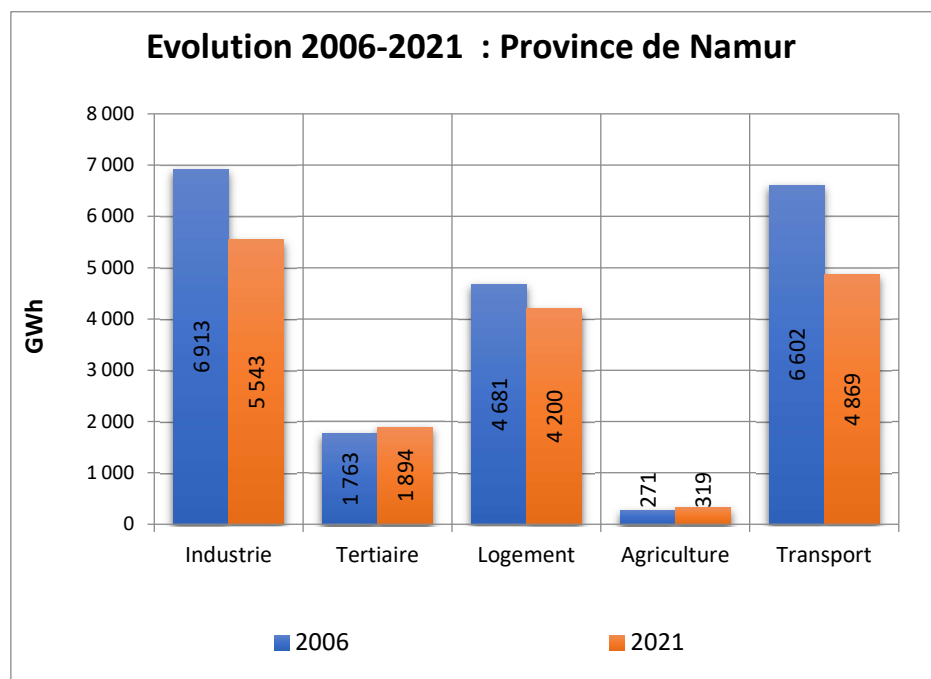
2. Diagnostic

Grandes tendances du bilan énergétique de la Province de Namur (2006-2021)

Le bilan à l'échelle du territoire est estimé sur base des bilans énergétiques régionaux par le SPW Energie (version novembre 2024).

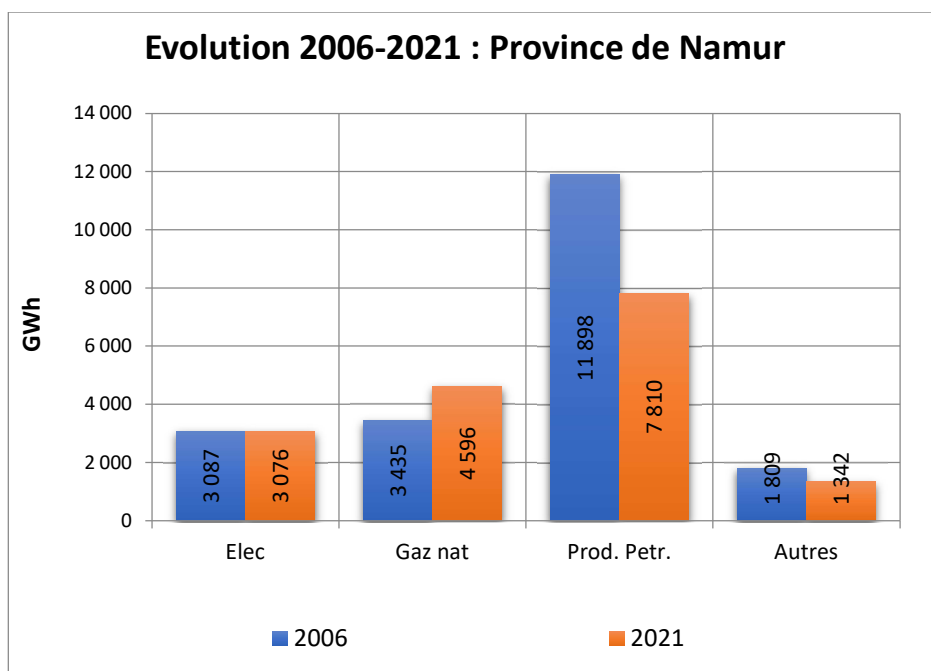
Consommation d'énergie par secteur (en GWh)

En termes sectorielles, on constate que le logement et surtout l'industrie connaissent une baisse de leur consommation, alors que le tertiaire et, dans une moindre mesure, l'agriculture connaissent une hausse de leur consommation.



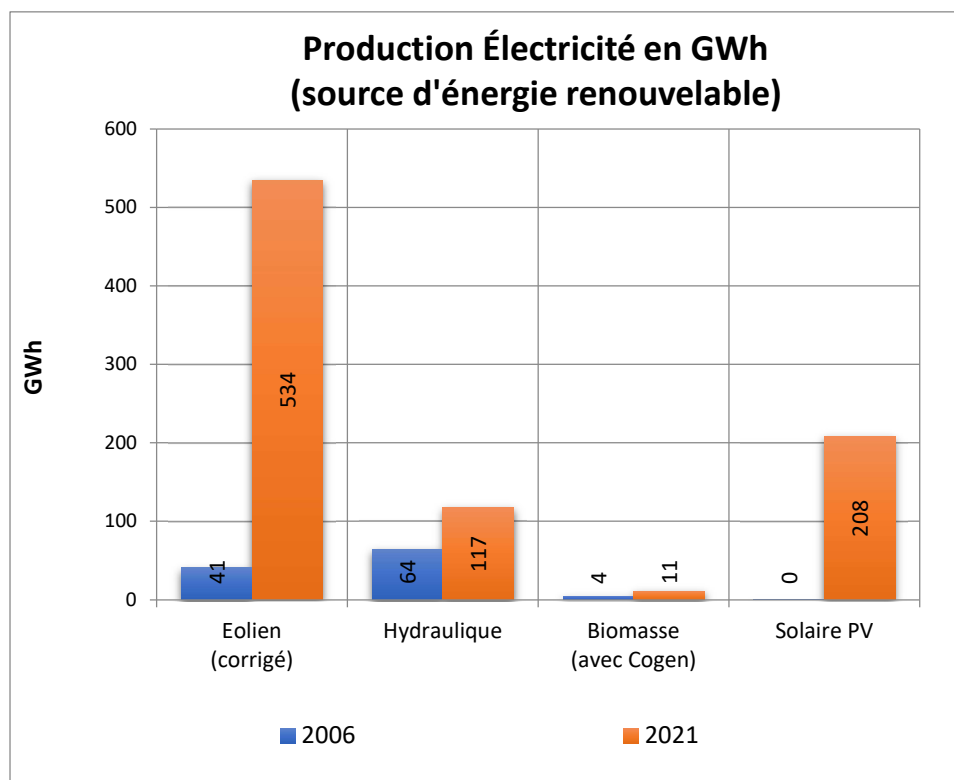
Consommation d'énergie par vecteur (en GWh)

En termes vectorielles, la forte baisse de la consommation de produits pétroliers est partiellement compensée par la consommation de gaz naturel, alors que celle de l'électricité est quasiment stable sur la période 2006-2021.



Production d'énergie renouvelable (en GWh)

En termes de source d'énergie renouvelable, la production d'électricité a surtout vu l'éolien et, dans une moindre mesure, le solaire photovoltaïque se développer. De son côté, l'hydraulique a logiquement connu une croissance plus modérée, alors que la biomasse (avec cogénération) reste à un niveau assez faible.

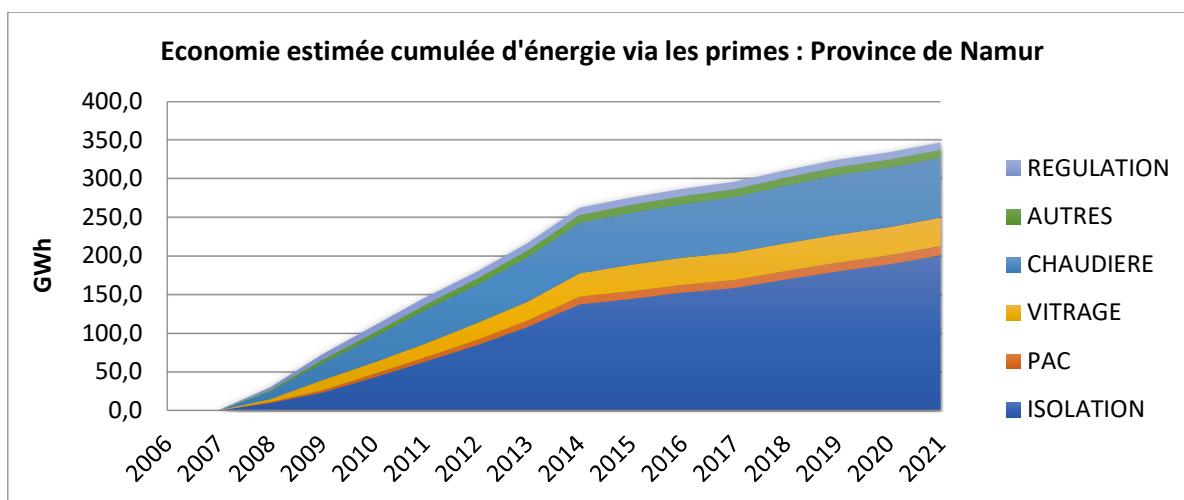


Facteurs d'émission de CO2 pour l'électricité

A l'échelle de la Province de Namur et grâce au développement de ces sources d'énergie renouvelable, le facteur d'émission pour l'électricité a chuté de 63% entre 2006 et 2021 : en 2006, les émissions étaient de 0,283 t/MWh tandis qu'en 2021, elles étaient de 0,104 t/MWh (soit la moitié du gaz naturel).

Estimation des économies d'énergie liées aux primes régionales

Jusqu'en 2021, donc avant l'entrée en vigueur du régime de primes habitation 2023, la politique des primes régionales impactaient assez linéairement les économies d'énergie des entreprises et des particuliers. L'isolation de l'enveloppe, le remplacement de la chaudière et, dans une moindre mesure, des vitrages constituent les principales améliorations.



3. Méthodologie

Le travail mené par le BEP s'est déroulé en trois temps forts :

Evaluation des PAEDC 2018

Sur base des 3 PAEDC par Arrondissement élaborés en 2018, cette première phase a consisté en une évaluation et des recommandations réalisées par les coordinateurs Pollec communaux des Communes du territoire, en collaboration avec l'équipe énergie du BEP et le consortium Énergie Commune / WattElse. S'étendant sur le printemps 2024, cette étape a permis de dresser un état des lieux précis des avancées et défis, et d'identifier les axes d'amélioration prioritaires. Les recommandations ont été formulées sur la base des retours d'expérience et des données collectées, garantissant ainsi une approche participative et inclusive.

Consolidation dans une version intégrée

Durant l'été 2024, les contributions des différents arrondissements ont été consolidées en une version intégrée du plan d'actions. Ce processus de consolidation a impliqué des consultations approfondies avec les parties prenantes, afin de s'assurer que toutes les perspectives étaient prises en compte et que le plan final reflétait les besoins et aspirations de toutes les Communes. Cette étape a également permis d'harmoniser les différentes initiatives et de créer une synergie entre les actions proposées, favorisant ainsi une mise en œuvre plus efficace et cohérente.

Finalisation en vue de la législature 2025-2030

Début 2025, le plan d'actions a été finalisé en vue de la nouvelle législature. Cette phase cruciale a consisté à affiner les objectifs, à définir clairement les responsabilités de chaque acteur impliqué, et à esquisser un calendrier de mise en œuvre réaliste et ambitieux.

4. Gouvernance

Sur base des constats posés par les Communes, le BEP a proposé de fusionner les trois anciens plans d'actions énergie durable et climat distincts, précédemment répartis par arrondissement (Dinant, Namur et Philippeville). En effet, les différences territoriales étaient minimales, le territoire namurois se caractérisant par un tissu assez rural. Cette nouvelle approche vise à améliorer la coordination, l'efficacité globale et la mutualisation des ressources. En adoptant une perspective supracommunale, les initiatives seront mieux harmonisées, permettant une gestion plus cohérente et durable des ressources énergétiques et climatiques.

Une coordination accrue

Passer de trois plans d'actions indépendants à un seul plan supracommunal offre l'avantage indéniable d'une meilleure coordination entre les différentes Communes de la Province. La consolidation des efforts permet d'harmoniser les initiatives, réduisant ainsi les redondances et les incohérences qui pouvaient survenir dans les approches locales. Cette harmonisation facilite également la communication entre les parties prenantes, simplifiant ainsi la gestion et le suivi des actions entreprises.

Mutualisation des ressources

Un plan supracommunal permet une mutualisation plus efficace des ressources humaines, techniques et financières. Les coûts peuvent être mieux répartis et les investissements réalisés de manière plus stratégique, en maximisant l'impact des actions mises en œuvre. La mutualisation des formations et des bonnes pratiques, comme le souligne l'axe 1 du plan coordonné par le BEP, renforce les compétences locales et assure une montée en compétence homogène des acteurs impliqués.

Efficacité et impacts renforcés

La centralisation des efforts dans un plan unique permet d'accroître l'efficacité des actions grâce à une vision globale et intégrée des enjeux énergétiques et climatiques à l'échelle provinciale. Les objectifs peuvent être définis de manière plus ambitieuse et les résultats mesurés de manière plus cohérente. La capacité de réponse aux défis climatiques est ainsi démultipliée, permettant des actions plus rapides et plus efficaces.

Renforcement de la résilience territoriale

Un plan supracommunal favorise une approche plus résiliente et durable face aux défis climatiques. En intégrant les spécificités de chaque Commune dans un cadre global, il est possible de développer des stratégies adaptées qui renforcent la capacité de résistance et de rétablissement des territoires face aux événements extrêmes. Cette approche permet également de mieux anticiper les risques et de mettre en place des mesures préventives plus efficaces.

Promotion d'une gestion publique durable et responsable

En optant pour un plan d'actions supracommunal, la Province de Namur démontre son engagement en faveur d'une gestion durable et responsable de son patrimoine communal. Cette démarche promeut une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles et une réduction significative de l'empreinte carbone des activités locales. Elle encourage également l'innovation et l'adoption de technologies propres, contribuant ainsi à la transition écologique de l'ensemble du territoire.

Du supralocal au local

En complément de ce document, il peut être utile de compléter le travail avec un Plan Communal Energie/Climat à l'échelle communale. A l'instar de la Commune de Sambreville, le BEP peut accompagner cette démarche qui permet d'assurer une cohérence globale dans l'action. Dans tous les cas, la mise en œuvre au niveau local doit être pilotée par un coordinateur Pollec et son Comité de pilotage rassemblant les forces vives de la Commune.

5. Plan d'actions supracommunal

Objectif 1. Consolider la gouvernance supracommunale coordonnée par le BEP axe 1 : mutualisation de formations et partage de bonnes pratiques

action 1 : planification/organisation d'ateliers à destination des agents et des mandataires communaux

Contexte et enjeux

Les coordinateurs Pollec, les autres agents (conseillers en mobilité, en environnement, en énergie, en aménagement du territoire et urbanisme, ...) et les mandataires communaux jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des politiques énergétiques et climatique au niveau local. Face à des enjeux complexes et dépassant les limites communales, la mutualisation des compétences et des bonnes pratiques à travers des ateliers collectifs est essentielle pour renforcer la coopération supracommunale et assurer une cohérence dans les actions menées.

Méthode

Cette action consiste en la programmation et l'organisation d'ateliers collectifs à un rythme régulier. Ces ateliers sont conçus pour faciliter l'échange de connaissances et d'expériences avec et entre les acteurs communaux. Ils incluent des présentations, des discussions en groupe, et des sessions pratiques pour mieux comprendre les thématiques et développer des solutions Communes et pragmatiques. Au besoin, les ateliers sont complétés par des apports externes sur des thématiques nécessitant des connaissances plus pointues.

Résultat attendu

Les ateliers doivent aboutir à une augmentation des compétences des participants, à une meilleure coordination des actions et au développement de bonnes pratiques partagées. Cela doit également favoriser une meilleure cohésion parmi les coordinateurs et les mandataires.

Pilote

Dans son rôle de coordinateur territorial de la Convention des Maires, le BEP est chargé de planifier, d'organiser et d'évaluer les ateliers, au départ de thématiques préidentifiées comme pertinentes par/pour les Communes. Celles-ci sont en lien avec des thématiques globales (électrification des usages, coulées de boues, ...) et surtout avec des projets concrets (production d'énergie renouvelable, stratégie immobilière, ...).

Partenaires

Les Communes peuvent mobiliser leurs mandataires et leurs agents communaux pertinents au regard de la thématique abordée (conseillers Pollec, Energie, Mobilité, Urbanisme, ...). En complément des Communes participantes, des intervenants externes pourront être conviés sur des thématiques non maîtrisées par le BEP.

Délais de réalisation

Les ateliers seront organisés sur une base mensuelle (hors vacances d'été) et d'une durée d'une matinée.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Le budget de cette action est pris en charge par le BEP (environ 1.000 EUR annuellement, hors expertise externe spécifique). Une évaluation sera faite à la fin de chaque année pour ajuster le budget et les ressources nécessaires pour les années suivantes.



axe 2 : promotion, suivi et évaluation des actions de ce plan

action 2 : promotion des actions avec des supports mutualisés via les canaux locaux

Contexte et enjeux

La communication des actions de ce plan et de ses résultats intermédiaires est essentielle pour son bon déroulement et pour le maintien d'une dynamique forte jusqu'à 2030. Il est crucial de sensibiliser les citoyens et les acteurs locaux aux initiatives entreprises afin de rendre désirable le futur envisagé et de garantir leur engagement et leur soutien continu. Une communication efficace permettra non seulement de valoriser les efforts déployés, mais aussi de renforcer la transparence et la responsabilité de l'administration publique vis-à-vis de ses citoyens, associations/entreprises de son territoire ainsi que les autres territoires et niveaux de pouvoir.

Méthode

En s'appuyant notamment sur des supports régionaux, éventuellement complétés par des contenus plus adaptés au contexte territorial, la diffusion de bonnes pratiques et la promotion d'actions concrètes sont menées par les canaux locaux, des Communes ou de ses partenaires (CPAS, ADL, ...). Les outils de communication peuvent inclure des newsletters, des communiqués de presse, des affiches, des brochures, des sites web dédiés, ainsi que des réseaux sociaux. Il est important de diversifier les canaux de diffusion pour toucher une audience la plus large possible.

Résultat attendu

Un volume de communication pertinent doit être produit, à un rythme régulier, depuis des publications sur les réseaux sociaux jusqu'à la tenue de stands lors d'évènements locaux populaires, en passant par des supports papiers en support de contacts individuels avec les citoyens et les acteurs locaux. Ces initiatives doivent permettre d'augmenter la visibilité des actions entreprises, de susciter l'intérêt et la participation active d'un maximum de citoyens et d'acteurs locaux, et de créer un sentiment de communauté autour des projets.



Pilote

Les Communes mobilisent leurs communicants pour relayer les informations pertinentes au moyen des canaux existants et adaptés à chaque public cible. Ils assurent également la coordination avec les autres partenaires pour garantir une cohérence et une synergie dans les messages diffusés. Il est essentiel que les communicants soient formés et sensibilisés aux enjeux des projets pour pouvoir transmettre des informations précises et attrayantes.

Partenaires

Le BEP, dans son rôle d'animation des communicants locaux, vient en appui des Communes pour essaimer les bonnes pratiques et développer des nouvelles pratiques dans les Communes. De plus, dans son rôle de coordination, il peut structurer les réflexions en matière de communication du présent Plan. De son côté, la Région peut fournir du contenu et des supports de communication relatifs à ses actions ou des actions d'envergure. Les acteurs locaux (CPAS, ADL, Parcs naturels, ...) pourront également être sollicités pour relayer les informations et participer à l'organisation des événements de promotion. L'implication des acteurs locaux est primordiale pour assurer une diffusion efficace et adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Délais de réalisation

Un calendrier de communication est établi en début de période pour planifier les différentes initiatives et coordonner les efforts de tous les partenaires impliqués. Des actions de communication doivent ensuite pouvoir être menées de manière régulière, peu importe leur ampleur. Il est important de programmer ces actions en tenant compte des événements locaux et des périodes de forte affluence pour maximiser leur impact.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Le budget de cette action est variable, selon les supports ou les événements à mettre en œuvre. Une charte graphique peut notamment être développée, en interne ou en externe si un budget est libéré.

Contexte et enjeux

La contextualisation et l'évaluation de l'atteinte de résultats concrets impliquent une mobilisation des données de plus en plus poussées, en termes de périmètre, de précision et de visualisation. L'apport du numérique en la matière permet de meilleurs résultats, en s'appuyant sur un travail de diagnostics et de cartographies. Il est crucial de pouvoir suivre les indicateurs de manière continue afin de mesurer l'efficacité des actions entreprises et d'ajuster les mesures en fonction des résultats obtenus. Cela permet également d'identifier rapidement les besoins émergents et de réagir de façon appropriée.

Méthode

L'identification des données pertinentes et de leurs fournisseurs doit être menée en amont, en tant que travail préparatoire, conjointement par les Communes et par le BEP. Le choix d'un outil adopté par tous et la mise en place d'un processus d'alimentation et de mise à jour des données doivent ensuite être réalisés. À cet égard, il convient de s'appuyer sur les diagnostics territoriaux déjà existants pour assurer une base solide et cohérente. Un système intégré de gestion des informations permettra de centraliser les données, de les analyser et de les présenter de manière compréhensible pour tous les acteurs impliqués.

Résultat attendu

Un tableau de bord synthétique et des cartes thématiques mises à jour, de manière dynamique ou à tout le moins de façon récurrente, en reprenant les informations pertinentes permettant de contextualiser et d'évaluer l'action publique sur les différents objectifs de ce plan supracommunal. Chaque tableau de bord devra inclure des indicateurs clés de performance (KPI) et des métriques spécifiques aux différentes actions, offrant ainsi une vue d'ensemble et une clarté sur les progrès réalisés. En outre, ces outils devront être accessibles via une plateforme en ligne sécurisée, permettant une interaction et une mise à jour régulière. Enfin, un focus particulier sera mené sur la dimension partenariale, permettant une évaluation par le BEP et les Communes de cette dimension indispensable.

Pilote

Le BEP, dans sa volonté stratégique d'appuyer les Communes dans une meilleure compréhension de leurs territoires par la donnée, et dans son rôle de pilote des diagnostics territoriaux, prendra en charge cette initiative. Le BEP sera pilote de la définition des besoins des Communes, de l'implémentation IT, et du suivi continu du projet. Il assurera également la formation nécessaire pour garantir que tous les utilisateurs soient aptes à utiliser les outils mis en place de manière optimale.

Partenaires

Les Communes participeront activement à la définition des besoins et à l'identification des fournisseurs de données, qui seront prioritairement publics (SPF, SPW, OTW, ...) et dans une logique d'ouverture des données (open-data). La collaboration avec ces partenaires est essentielle pour garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des données collectées.

Délais de réalisation

D'ici fin 2025, une première version de l'outil sera mise à disposition des Communes. Celle-ci sera améliorée au fil du temps, avec des analyses plus poussées ou encore des données complémentaires sur d'autres thématiques identifiées. Un calendrier détaillé sera établi pour assurer une mise en œuvre progressive et structurée, incluant des étapes de test et de validation.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Le BEP met en œuvre ce projet, notamment grâce à une subvention régionale. Un budget détaillé sera élaboré pour couvrir les coûts de développement, de formation, de maintenance et de mise à jour continue des outils. Ce budget devra également prévoir des fonds pour des éventuelles adaptations technologiques futures, afin de rester à la pointe de l'innovation en matière de gestion des données territoriales.



Objectif 2. Soutenir la réduction de la consommation énergétique des logements

axe 1 : diagnostic et sensibilisation

action 4 : réalisation d'une thermographie aérienne visualisant les déperditions de chaleur des toitures

Contexte et enjeux

Il est primordial de conscientiser les citoyens sur la consommation énergétique des bâtiments en leur fournissant une information sur la qualité de l'isolation de leurs toitures. Pour une maison « normale », les déperditions de chaleur par le toit représentent jusqu'à 30% des déperditions totales.

Méthode

Le projet consiste à survoler le territoire en avion équipé d'une caméra infrarouge et de réaliser une carte montrant les déperditions de chaleur de toutes les toitures de bâtiments.

Résultat attendu

Pour ce qui concerne la restitution des résultats, les Communes participantes pourront combiner une approche numérique et/ou un accompagnement humain (notamment pour les publics précaires) :

- Une journée de restitution des résultats sera organisée dans chaque Commune. A cette fin, le personnel communal sera formé à la lecture de la carte thermographique et à l'analyse des résultats. Lors de la journée de restitution, l'accent sera mis sur l'importance de l'isolation du bâti, sur les moyens d'y parvenir et sur les aides disponibles. Une alternative à cette implication du personnel communal est la mise en place du partenariat avec un acteur de type « plateforme de rénovation énergétique ».
- En complément, la consultation des résultats sur une plateforme informatique peut être :
 - o Ouverte : chaque citoyen ou entreprise peut consulter les résultats cartographiques, ainsi que des liens vers les experts et les sites pertinents (Guichet de l'Energie, Plateforme de Rénovation Energétique, ...);
 - o Restreinte : chaque citoyen doit alors prendre rendez-vous avec un facilitateur (à déterminer par la Commune) qui lui livrera les résultats personnalisés et l'accompagnera dans ses démarches.

Pilote

Sous réserve d'un nombre significatif de Communes participantes, le BEP porte cette action, depuis la définition des besoins des Communes au suivi en cours de projet, en passant par la passation et l'attribution du marché.

Partenaires

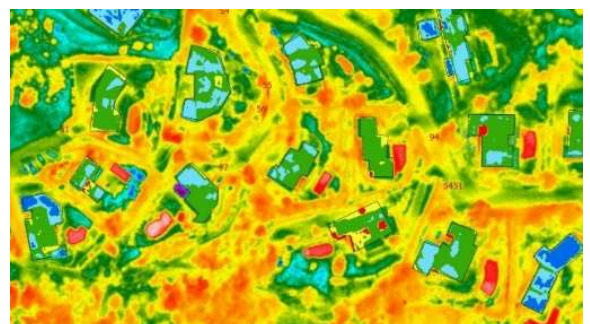
Les Communes contribuent à alimenter le cahier des charges, à définir le mode de restitution des résultats et à porter la solution choisie (présentiel et/ou plateforme informatique). La Commune pilote également le type d'animation souhaitée selon son contexte, en mobilisant les acteurs pertinents (Plateforme de rénovation, ADL, GAL, PN, CPAS, ...).

Délais de réalisation

La campagne de prise de mesures doit se tenir en période hivernale, avec notamment une condition de température inférieure à 5°C. L'hiver 2025-2026 pourrait être un objectif intéressant en fonction de l'intérêt et des capacités des Communes à la mise en œuvre.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Sur base de l'expérience menée en Brabant Wallon, le budget estimatif pour l'ensemble des Communes du territoire namurois tournerait autour de 600.000 EUR TVAC (soit environ 20.000 EUR par Commune, sans subside ni apport externe). Evidemment, la mutualisation des coûts est importante : plus il y a des Communes participantes, et plus le coût unitaire sera faible. Un coût additionnel lié au développement d'une plateforme informatique est possible, en fonction du choix des Communes sur le mode de restitution.



Contexte et enjeux

Il est primordial de conscientiser les citoyens sur la consommation énergétique des bâtiments. En particulier, certains publics cibles méritent une attention particulière, tels que les personnes en situation de précarité énergétique, les seniors, et les familles nombreuses. La sensibilisation doit viser à informer ces populations sur les enjeux énergétiques, les bonnes pratiques à adopter et les aides disponibles pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements.



Méthode

Pour mener à bien cette action, il est nécessaire de suivre plusieurs étapes :

- Identification des besoins : réaliser un diagnostic des besoins spécifiques des différentes catégories de population, en collaboration avec les Communes et les associations locales.
- Récolte/développement de contenus : de nombreux supports de sensibilisation existent déjà, mais si besoin, il convient de créer des supports d'information adaptés aux besoins identifiés, incluant des brochures, des capsules vidéo explicatives, des ateliers pratiques voire des conférences.
- Formation des formateurs : éventuellement, organiser des sessions de formation pour les agents, les membres d'associations locales et les professionnels de l'énergie afin qu'ils puissent relayer les informations et conseils aux citoyens.
- Diffusion de l'information : mettre en place des campagnes de communication via différents canaux (réseaux sociaux, sites internet des Communes, affichage public, événements locaux) pour toucher le plus grand nombre de personnes.

Résultat attendu

L'objectif est de sensibiliser un maximum de citoyens aux enjeux énergétiques et de les inciter à adopter des comportements plus vertueux en matière de consommation d'énergie. Cette sensibilisation doit également permettre de mieux utiliser les matériaux biosourcés et de promouvoir l'économie circulaire. En outre, il est attendu que ces actions contribuent à une réduction significative des factures d'énergie et à l'amélioration du confort thermique des logements, notamment en période hivernale.

Pilote

Les Communes doivent définir les thématiques et les modalités de ces campagnes de sensibilisation, en tenant compte de leurs réalités de terrain (population, habitat, etc.). Elles doivent également coordonner les différentes actions et assurer le suivi de leur mise en œuvre. Les Communes peuvent solliciter l'appui technique et logistique du BEP pour la réalisation de ces campagnes.

Partenaires

Plusieurs partenaires peuvent être mobilisés pour la mise en œuvre de cette action :

- Associations locales : en particulier les GAL et les Plateformes de rénovation, pour être le relais vers certains publics cibles spécifiques et pour organiser des ateliers et des séances d'information ;
- Professionnels de l'énergie : pour apporter leur expertise technique lors des ateliers et des conférences ;
- Guichet de l'Énergie : pour prodiguer des conseils individualisés en lien avec les campagnes envisagées et orienter les citoyens vers les aides financières disponibles.

Délais de réalisation

La sensibilisation des ménages doit se dérouler de manière continue, tout en profitant d'opportunités, comme la rénovation exemplaire d'un bâtiment communal ou l'installation de panneaux photovoltaïques. Les Communes doivent établir un calendrier des actions à mener en fonction des événements locaux et des périodes propices à la sensibilisation (par exemple, les périodes de forte consommation énergétique en hiver).

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Le coût de mise en œuvre de ces campagnes de sensibilisation est variable et dépend des actions spécifiques envisagées.

axe 2 : soutien aux ménages

action 6 : réalisation d'une analyse de pertinence et d'impact de (sur)primes communales

Contexte et enjeux

De nombreuses Communes ont mis en place des primes financières pour les habitants de leurs Communes, éventuellement en complément de primes régionales (par exemple, audit logement). L'élaboration et le suivi de ce type d'instrument peut être délicat (équité, ...) et complexe (juridique, ...). Les Communes souhaitent donc avoir un outil d'aide à la décision, en quantifiant/qualifiant la pertinence et de l'impact de ces primes, notamment pour déterminer si les objectifs visés sont atteints (en termes de réduction de gaz à effet de serre, par exemple) et/ou de publics cibles touchés (est-ce que ce sont ceux qui en ont besoin qui en bénéficient ?).

Méthode

Au travers d'une analyse basée sur des primes publiques existantes, éventuellement complétées par des notions plus théoriques (sondage à distance, étude scientifique, ...), un bureau externe peut être chargé de cette mission. Ce bureau mènera une analyse détaillée incluant des enquêtes auprès des bénéficiaires des primes, des entretiens avec les autorités communales, et une étude comparative avec d'autres pouvoirs publics ayant mis en place des systèmes similaires. L'analyse pourrait aussi prendre en compte les retours d'expérience des associations locales ou d'acteurs du secteur de l'énergie.

Résultat attendu

Un outil d'aide à la décision à destination des Communes, pour maintenir des primes existantes ou en mettre en place de nouvelles qu'elles souhaiteraient développer. Les résultats de l'analyse permettront de fournir des recommandations précises sur la gestion et l'optimisation des primes, en identifiant les meilleures pratiques et les éventuelles améliorations à apporter. Cela aidera à maximiser l'impact des primes sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à garantir que les ressources soient allouées de manière équitable et efficace.

Pilote

Le BEP porte cette action, depuis la définition des besoins précis des Communes au suivi en cours de l'étude, si nécessaire, en passant par la passation et l'attribution d'un marché. Il assurera alors la coordination entre le bureau d'étude et les Communes, assurant ainsi une communication fluide et une mise en œuvre participative de l'étude.

Partenaires

Certains acteurs peuvent fournir leur expertise et leurs connaissances pour enrichir l'analyse. La Région (notamment les Guichets de l'Energie) pourrait également être mobilisée pour intégrer les résultats de cette analyse dans ses réflexions.

Délais de réalisation

Un nouveau régime global verra le jour en 2026 à l'échelle de la Région : afin d'asseoir le cadre méthodologique sur des bases stabilisées, l'analyse pourra alors être lancée dans cette temporalité. La durée estimée de l'analyse est de 6 à 12 mois, comprenant la phase de préparation, la collecte des données, l'analyse, et la rédaction du rapport final.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

A définir en fonction de l'étendue des primes considérées ou encore du nombre de cas d'étude à considérer. Le budget couvrirait la réalisation d'une étude externe et la diffusion des résultats aux Communes.



Contexte et enjeux

La précarité énergétique représente un défi majeur pour les pouvoirs publics. Près de 40% des ménages de la Province de Namur (source : CEHD) vivent dans des logements très mal isolés (labels énergétiques F et G), ce qui entraîne des factures énergétiques élevées et une qualité de vie dégradée. Pour les publics précaires, la rénovation énergétique de leur logement peut non seulement réduire leur facture d'énergie, mais aussi améliorer leur confort et surtout leur santé. Toutefois, ces ménages rencontrent souvent des obstacles importants dans la mise en œuvre de travaux de rénovation, tels que le manque d'information, les coûts élevés et la complexité des démarches administratives.

Méthode

Pour répondre à ces enjeux, une approche intégrée et coordonnée est nécessaire. Cette action repose sur plusieurs étapes clés :

- Coordination des acteurs : faciliter la collaboration entre les différentes parties prenantes (Communes, CPAS, associations locales, entreprises de rénovation) pour assurer une prise en charge globale et cohérente des projets. Pour ce faire, une mise en réseau à l'échelle supracommunale est pertinente.
- Évaluation des besoins : identifier les méthodologies pertinentes et efficaces pour répondre aux besoins spécifiques des ménages en situation de précarité énergétique, notamment en matière de rénovation de leur logement (dont ils sont bien souvent locataires).
- Formation et sensibilisation collective : offrir des sessions d'information collectives et une écoute individualisée aux publics cibles pour les sensibiliser à différentes thématiques (salubrité, rénovation énergétique, slowheat, ...) et les guider dans les démarches à suivre.
- Accompagnement personnalisé : mettre en place un service d'accompagnement individualisé pour aider les ménages dans toutes les étapes des différents projets.

Résultat attendu

L'objectif de cette action est d'identifier les actions répondant aux besoins des publics précaires, en intégrant les différents acteurs impliqués. L'ensemble de ces actions vise à réduire la précarité énergétique, améliorer le confort de vie des ménages concernés et contribuer à la transition énergétique des territoires.

Pilote

Les Communes et CPAS seront pilotes de cette action. Ils joueront un rôle central dans l'identification des ménages cibles, la coordination des acteurs locaux (associations et entrepreneurs) pour la mise en œuvre de projets de rénovation.

Partenaires

Les partenariats avec des associations locales (société de logements publics, Empreintes, ...) seront essentiels pour assurer le lien avec les publics cibles. De plus, les Communes accompagnées par une plateforme de rénovation énergétique peuvent impliquer celles-ci dans l'accompagnement et la mise en œuvre des projets de rénovation. Le BEP peut contribuer à faire du lien à l'échelle supracommunale.

Délais de réalisation

La mise en œuvre de cette action se fera tout au long de la législature communale, avec des évaluations périodiques pour ajuster le plan d'action en fonction des résultats obtenus et des besoins évolutifs des ménages.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Le budget nécessaire sera défini en fonction des actions retenues dans chaque plan d'actions communal.



axe 3 : urbanisme

action 8 : intégration des ambitions énergétiques et des risques climatiques dans les outils communaux

Contexte et enjeux

L'intégration des ambitions énergétiques (isolation des bâtiments, limitation de la dispersion de l'habitat, attractivité pour les services de proximité, ...), des risques climatiques (inondations, coulées de boues, sécheresse des argiles, feux de forêt, surtourisme, ...) et des risques environnementaux (biodiversité, pollution, ...) dans les outils urbanistiques est essentielle pour assurer le développement durable du territoire. Au-delà des actions incitatives, il est crucial de mettre en place un cadre normatif solide qui reflète les objectifs climatiques, en particulier à l'échelle communale. Cela permet non seulement de standardiser les pratiques, mais aussi d'assurer une cohérence dans les initiatives locales visant à atténuer les impacts du changement climatique et à adapter le territoire à ses effets.

Méthode

La mise en œuvre de cette action nécessite une approche méthodique et rigoureuse, afin de garantir son adaptation à la réalité communale ainsi que sa solidité juridique. Voici les étapes proposées :

- Analyse préliminaire : évaluer les outils urbanistiques existants et identifier les lacunes en matière d'intégration des ambitions énergétiques et des risques climatiques.
- Consultation des parties prenantes : impliquer les acteurs locaux, y compris les Communes, les experts en urbanisme et en climat, pour partager leurs expériences et leurs besoins spécifiques.
- Développement des recommandations : élaborer des propositions concrètes pour intégrer les ambitions climatiques dans les outils urbanistiques, en s'assurant de leur faisabilité et de leur efficacité.
- Validation juridique : vérifier la conformité des propositions avec les réglementations nationales et locales pour éviter tout obstacle légal.
- Mise en œuvre pilote : éventuellement, tester les recommandations dans quelques Communes pilotes pour ajuster et affiner les outils en fonction des retours d'expérience.

Résultat attendu

Des outils urbanistiques innovants et adaptés au contexte local, intégrant des mesures ambitieuses pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Cela doit par exemple se traduire par une diminution de l'imperméabilisation des sols et du risque d'aléa d'inondations pour les populations ou entreprises visées.

Pilote

Le BEP propose de coordonner cette réflexion, en décrivant les possibilités d'outils et les contenus respectifs nécessaires. Son rôle sera d'assurer une cohésion entre les différentes Communes et de veiller à l'application des meilleures pratiques.

Partenaires

Les Communes seront des partenaires clés, grâce à leur expérience de terrain et leur pratique des outils urbanistiques. Leur participation active est nécessaire pour garantir que les outils développés soient pragmatiques et réellement applicables. L'UVCW peut aussi être source d'expertises et de bonnes pratiques.



Délais de réalisation

Les délais seront définis en fonction des outils retenus, mais un travail exploratoire sera mené dès le début de la législature. Cette phase initiale permettra d'identifier les priorités et de planifier les étapes suivantes, tout en s'inscrivant dans la trajectoire proposée par le SDT et en vue de l'élaboration des SDC.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Le budget nécessaire sera limité si le travail se concentre principalement sur le partage de bonnes pratiques et la coordination entre les Communes. Néanmoins, des expertises (techniques, juridiques, ...) complémentaires pourraient être mobilisées, dans une logique de mutualisation entre Communes.

Contexte et enjeux

Les règles urbanistiques (intégration d'énergie renouvelable, installation de citerne à eau de pluie, etc.) peuvent sembler être une contrainte forte pour des ménages dans leur quête d'une rénovation de leur logement. Cependant, ces normes visent à garantir une certaine cohérence urbanistique et architecturale, ainsi qu'à promouvoir des pratiques durables et respectueuses de l'environnement. L'un des principaux défis est de rendre ces règles accessibles et compréhensibles pour les citoyens afin de faciliter leur mise en œuvre.

Méthode

La méthode proposée repose sur plusieurs étapes clés :

- Identification des contraintes : évaluer et répertorier les principales contraintes urbanistiques dans le cadre des projets de rénovation. En particulier, il est utile de clarifier les travaux nécessitant un permis.
- Sélection des messages clés : déterminer les informations essentielles à communiquer aux candidats rénovateurs, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques et les bénéfices des contraintes imposées.
- Développement des supports de communication : créer des outils pédagogiques telles que des brochures ou des capsules vidéo explicatives pour illustrer les concepts de manière claire et engageante.
- Formation des agents communaux : former les agents pour s'assurer qu'ils disposent des compétences nécessaires pour diffuser efficacement les informations et répondre aux questions des citoyens.

Résultat attendu

L'objectif est de développer des supports de communication efficaces et adaptés, ainsi que de former des agents communaux capables de transmettre ces informations de manière claire et accessible. Cela devrait permettre aux candidats rénovateurs de mieux comprendre et de respecter les contraintes urbanistiques, tout en étant encouragés à adopter des pratiques durables et innovantes.

Pilote

Le BEP se chargera de la coordination globale de cette action, veillant à la cohérence et à l'efficacité des différentes initiatives mises en place.

Partenaires

Les Communes joueront un rôle crucial dans la production de contenu et la diffusion des messages. Leur collaboration étroite avec le BEP garantira une approche cohérente à travers l'ensemble du territoire.

Délais de réalisation

Cette action sera mise en œuvre sur la durée du plan, avec une phase exploratoire en début de législature pour définir les priorités et les modalités d'action.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Le budget nécessaire sera limité, à moins que certaines thématiques ne demandent un approfondissement via un partenaire externe. Les ressources seront principalement dédiées à la création des supports de communication et à la formation des agents communaux.



Objectif 3. Tendre vers la neutralité carbone du patrimoine communal

axe 1 : stratégie immobilière globale de long-terme

action 10 : élaboration et mise en œuvre d'une stratégie immobilière globale des bâtiments communaux

Contexte et enjeux

Dans la vision de la stratégie wallonne de rénovation énergétique à long terme du bâtiment (SWRLT), la stratégie immobilière globale permet l'élaboration d'un plan d'actions et d'investissements permettant de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 et la neutralité en carbone, d'ici 2040 pour les bâtiments tertiaires.

Le BEP, dans une vision supra communale, va mettre en place des stratégies immobilières pour 5 Communes (Eghezée, Fernelmont, Florennes, Havelange et Somme-Leuze). En parallèle, le groupe BEP veut se doter également d'une telle stratégie pour son propre patrimoine. La volonté de ces différentes stratégies immobilières est d'abord d'identifier les meilleures solutions afin de réduire les consommations (optimisation, isolation, regroupement d'usage...), tout en respectant un cycle cohérent de vie des bâtiments en termes de CO2 et ensuite de décarboner les consommations résiduelles.

Méthode

Une stratégie doit permettre de fournir aux différentes structures, en partant de l'état des lieux de son patrimoine et basé sur l'étude des besoins présents et futurs, une vision opérationnelle claire sur l'ampleur des choix et travaux à réaliser. Pour atteindre un patrimoine public neutre en carbone à l'horizon 2040, le BEP applique la méthodologie régionale suivante :

1. Ressources en personnel
2. Enjeux et implications des décideurs
3. Cadastre des bâtiments
4. Comptabilité et monitoring énergétique
5. Besoins actuels et à venir
6. Priorisation des bâtiments
7. Audits et études de préfaisabilité
8. Investissements
9. Plan d'actions
10. Suivi

Pilote

Le BEP se chargera de la coordination globale, veillant à la cohérence et à l'efficacité des différentes actions.

Partenaires

Les Communes contribueront au recensement des bâtiments et informeront de l'historique énergétique des bâtiments. Des partenaires qualifiés pour la réalisation d'audit énergétique et de stratégie immobilière globale seront désignés pour accompagner le BEP à l'élaboration du plan d'actions.

Délais de réalisation

Une stratégie immobilière globale peut prendre entre 3 ans et 15 ans. Dans un premier temps, le plan d'actions prendra environ 2 ans. Ensuite le plan de rénovation se déploiera sur une période d'environ 15 ans.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Une stratégie immobilière globale peut s'estimer en plusieurs phases :

- Cadastre énergétique et priorisation des bâtiments : en fonction de la qualité des données à disposition, le budget varie de 640 à 2500 € HTVA par bâtiment
- Audit et stratégie : entre 3300 et 4500 € HTVA en fonction de la taille, de la complexité du bâtiment et de la bibliographie fournie.
- Monitoring et comptabilité énergétique : pour des modules télérelèves pour le suivi des consommations en Eau, Gaz/Mazout, Electricité, entre 4500 et 6000€ HTVA. L'accès à la plateforme de gestion, entre 60 € et 80€ HTVA par point télérelève et par an.
- La mise en œuvre : elle sera définie et chiffrée dans la stratégie.

axe 2 : éclairage public

action 11 : optimisation de l'éclairage du patrimoine communal

Contexte et enjeux

L'éclairage est historiquement très présent sur le territoire, que ce soit en voiries (régionales et communales), mais aussi pour des équipements sportifs (terrains de foot, ...) et à l'intérieur de bâtiments (hall des travaux, ...). Si de nombreuses actions ont déjà été menées ces dernières années (plan Lumières 4.0, remplacement LED par GRD, ...), de nombreux points lumineux résiduels continuent à nécessiter une réflexion d'optimisation. Au-delà de la stratégie immobilière globale, une action transversale est nécessaire pour intégrer l'ensemble des aspects liés à cette question : consommation énergétique excessive, sécurité des usages, préservation de la biodiversité nocturne,

Méthode

Les différentes étapes peuvent être menées comme suit :

1. Cadastre et priorisation des points d'éclairage encore à traiter ;
2. Identification et sensibilisation aux enjeux transversaux (énergie, sécurité, biodiversité, patrimonial, ...) ;
3. Etablissement d'une feuille de route communale pour le relighting, incluant une analyse technico-financière ;
4. Soutien éventuel par des actions mutualisées (centrale de marché, animation d'atelier, expertises méthodologiques, cartographies, ...).

Résultat attendu

Une amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public et une meilleure prise en compte des impératifs transversaux identifiés par les Communes.

Pilote

Le BEP peut coordonner la démarche et pilote des actions mutualisées.

Partenaires

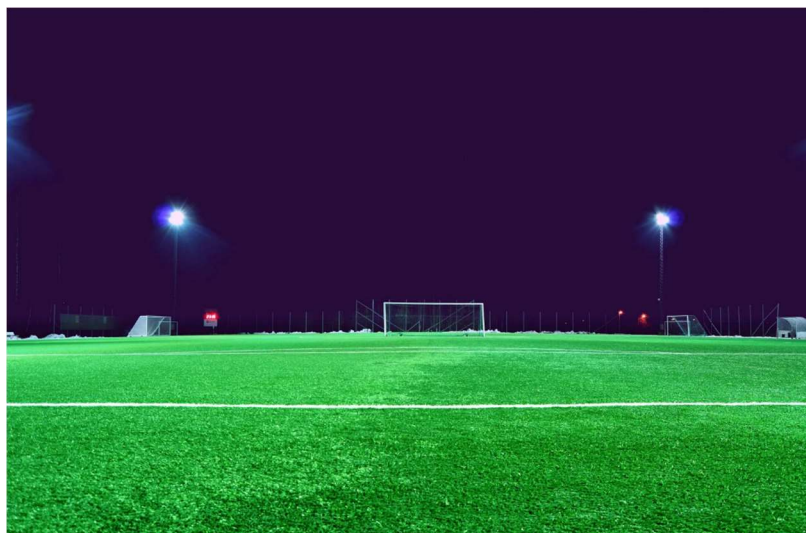
Les Communes, les GRD, la Région, les zones de Police, les services de secours, les associations.

Délais de réalisation

Faire suite aux plans d'optimisation des GRD et à la mise en place des premières stratégies immobilières globales, en milieu de législature.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Limité en termes d'études et dans une logique de retour sur investissement pour le relighting.



axe 3 : sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie

action 12 : sensibilisation des gestionnaires et des utilisateurs de bâtiments communaux

Contexte et enjeux

Au-delà des actions d'amélioration de l'enveloppe et des techniques des bâtiments communaux, le facteur humain reste essentiel dans les performances énergétiques réelles. Face à l'impossibilité d'automatiser l'ensemble des techniques spéciales et dans une tendance structurelle à l'augmentation des coûts énergétiques, la gestion effective de la consommation des bâtiments communaux doit être assurée.

Méthode

Au moyen des outils de monitoring mis en place, notamment via une stratégie immobilière, un relevé des écarts peut être réalisé. Si ces écarts ne sont pas dus à des facteurs techniques (extinction de l'éclairage en fin d'utilisation, douches excessivement prolongées, ...), une sensibilisation des utilisateurs (enseignants, écoliers, entraîneurs, joueurs, ...) doit être menée tout en garantissant leur confort.

Résultat attendu

Une sensibilisation de l'ensemble des acteurs menant à une réduction effective et pérenne des consommations réelles d'énergie et d'eau (notamment eau chaude sanitaire).

Pilote

Responsable énergie/Pollec de la Commune et gestionnaires de bâtiments communaux (hall sportif, écoles, ...).

Partenaires

Le BEP pour le suivi via l'outil de monitoring des consommations énergétiques.

Un animateur associatif (ZeroWatt, GAL, ...) pour le volet sensibilisation des utilisateurs.

Délais de réalisation

Tout au long de la législature, et de manière récurrente à des moments opportuns (par exemple, à l'automne, quand les jours diminuent et que les températures baissent).

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Le coût des outils et des animations peut être partiellement compensés par la baisse effective du montant des factures.



Objectif 4. Encourager la réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments tertiaires

axe 1 : sensibilisation et accompagnement

action 13 : sensibilisation collective des acteurs tertiaires

Contexte et enjeux

Les entrepreneurs jouent un rôle crucial dans la transition énergétique en raison de leur influence sur les pratiques de gestion et les investissements en infrastructures. Sensibiliser les entrepreneurs à l'énergie permet de les informer sur les bénéfices économiques et environnementaux de la réduction de la consommation énergétique. En adoptant des pratiques énergétiques responsables, ils peuvent diminuer leurs coûts opérationnels, améliorer leur compétitivité, et contribuer à la lutte contre le changement climatique. Une meilleure compréhension des enjeux énergétiques favorise également l'innovation et l'adoption de technologies durables, créant ainsi un environnement d'affaires plus résilient et respectueux de l'environnement.

Méthode

Pour sensibiliser collectivement les entrepreneurs à l'énergie, il est essentiel de mettre en place une série d'initiatives de sensibilisation et d'accompagnement. Il est recommandé d'organiser des ateliers et des séminaires thématiques où des experts en gestion énergétique présentent des études de cas et des réussites locales. Ces rencontres permettent non seulement de partager des connaissances mais aussi de créer un réseau d'échange entre entrepreneurs.

Ensuite, la distribution de guides pratiques et de fiches techniques sur les bonnes pratiques énergétiques peut servir de référence continue. L'utilisation d'outils numériques, tels que des plateformes en ligne interactives et des webinaires, peut également toucher un public plus large et offrir des ressources accessibles à tout moment.

En intégrant des programmes de formation continue et des certifications en efficacité énergétique, les entrepreneurs sont encouragés à améliorer leurs compétences et à adopter des technologies durables. Des campagnes de communication régulières, via des newsletters, des réseaux sociaux et des publications sectorielles, rappellent l'importance des économies d'énergie et les avantages économiques associés.

Pour maximiser l'impact, il est crucial de collaborer avec des entités locales telles que les agences de développement local (ADL) et les groupes d'action locale (GAL). Ces partenariats permettent de diffuser les informations plus efficacement et d'assurer un soutien ciblé aux entrepreneurs.

Résultat attendu

Des entrepreneurs sensibilisés à l'importance et à l'impact des thématiques énergies.

Pilote

Le BEP dans son rôle d'animation des acteurs économiques notamment au sein des parcs d'activité économique.

Partenaires

En lien avec les ADL et les GAL existantes.

Délais de réalisation

Tout au long de la législature, annuellement au sein de chaque parc d'activité.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Pris en charge par le BEP, avec le soutien de



Contexte et enjeux

La facilitation en symbiose industrielle par le BEP s'inscrit dans une démarche collaborative visant à optimiser les flux de matières, d'énergie et de ressources entre différentes entreprises au sein des parcs d'activité économique. En favorisant les échanges et les synergies, le BEP cherche à minimiser les déchets et à renforcer l'efficacité des processus industriels. Ce dispositif est essentiel pour accompagner les entreprises vers des pratiques plus durables et résilientes, tout en soutenant l'innovation et la compétitivité régionale.

Méthode

Pour mettre en œuvre la facilitation en symbiose industrielle, le BEP adopte une approche structurée et participative. La méthode repose sur plusieurs étapes clés :

- Cartographie des flux : identifier et analyser les flux de matières, d'énergie et de ressources au sein des entreprises participantes.
- Ateliers collaboratifs : organiser des ateliers de travail pour permettre aux entreprises d'échanger sur leurs besoins et leurs excédents de ressources.
- Identification des synergies : rechercher des opportunités de mutualisation et de valorisation des flux identifiés, en favorisant les synergies industrielles.
- Mise en réseau : faciliter les contacts et les partenariats entre entreprises afin de concrétiser les synergies potentielles.
- Suivi et évaluation : assurer un suivi régulier des projets de symbiose industrielle et évaluer les bénéfices environnementaux et économiques obtenus.

Résultat attendu

Les résultats attendus incluent une réduction significative des déchets industriels et une meilleure utilisation des ressources disponibles. En optimisant les flux et en favorisant les échanges entre entreprises, le BEP espère non seulement améliorer l'efficacité économique des parcs d'activité, mais aussi réduire l'empreinte écologique des processus industriels. Cette initiative vise à créer un environnement industriel plus durable et résilient, capable de s'adapter aux défis environnementaux et économiques actuels et futurs.

Pilote

Le BEP

Partenaires

Les partenaires clés du projet de facilitation en symbiose industrielle incluent des entreprises locales, des associations de secteurs, des institutions académiques et des organismes gouvernementaux. Ces partenaires collaborent étroitement avec le BEP pour identifier les besoins, proposer des solutions innovantes et partager les meilleures pratiques en matière de symbiose industrielle. Leur coopération est essentielle pour maximiser les bénéfices environnementaux et économiques du projet, en assurant une mise en œuvre efficace des synergies identifiées et en favorisant une transition réussie vers un modèle industriel plus durable.

Délais de réalisation

Réunions régulières dans les PAE

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Limité



Contexte et enjeux

Les secteurs industriels et tertiaires représentent actuellement près de 40% des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie. Dans le cadre du dispositif régional « bas carbone » mis en place en 2019, la Wallonie soutient le BEP dans l'accompagnement des entreprises de la Province de Namur.

Méthode

A la suite des séances d'information et de sensibilisation à destination des entreprises du territoire, un accompagnement est proposé dans le cadre du dispositif bas-carbone selon les étapes suivantes :

- Un diagnostic de terrain, réalisé par un conseiller spécialisé, abordant le périmètre d'analyse suivant :
 - o Transition énergétique : efficacité énergétique des bâtiments et moyens de production, énergies renouvelables, gestion intelligente de l'énergie... ;
 - o Économie circulaire : recherche de l'efficacité dans l'utilisation des ressources et des matières tout au long de leur cycle de vie, et développement de projets de symbiose avec des entreprises d'un même bassin économique ;
 - o Gaz fluorés : mise en conformité suite à l'interdiction (complète/progressive) des gaz très émissifs en CO2 ;
 - o Logistique et mobilité : analyse de l'impact de la chaîne d'approvisionnement et de la mobilité interne et identification de solutions alternatives ;
 - o IT et transition numérique : réduction de l'empreinte numérique de l'entreprise.
- Un plan d'actions : une fois le diagnostic réalisé, le référent bas carbone accompagne l'entreprise afin d'identifier les actions réalisables dans le cadre de son activité et des bénéfices attendus :
 - o approvisionnement local
 - o maîtrise renforcée sur toute la chaîne de valeur
 - o optimisation des coûts
 - o anticipation réglementaire
 - o renforcement de la proposition commerciale
- Un suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (monitoring énergétique, installation de panneaux photovoltaïques, relighting des installations, amélioration des processus de fabrication, ...)

Résultat attendu

La structuration de la démarche de transition durable de l'entreprise à travers le plan d'action.

Une réduction des consommations énergétiques et des économies financières significatives pour les entreprises qui s'engagent dans la démarche.

L'optimisation de l'utilisation des ressources.

Une meilleure gestion des risques associés à la transition bas-carbone.

Un projet transversal qui implique l'ensemble des collaborateurs.

Pilote

Le BEP pour le territoire de la Province de Namur.

Un ensemble d'opérateurs est actif sur l'ensemble de la Wallonie que ce soit dans une logique territoriale (Idelux, Eklo, Charleroi Entreprendre, IDETA, Cap Innove, Entreprendre. Wapi) ou sectorielle (UCM pour les entreprises de moins de 5 ETP et Embuild pour les entreprises du secteur de la construction).

Partenaires

Wallonie Entreprendre, soutien de la démarche et financeur via son prêt Easy'Green (cfr ci-dessous).

Les prestataires privés, labélisés par Wallonie Entreprise, pour la réalisation d'audits spécifiques (techniques, économiques, juridiques, ...) en faveur des entreprises.

Les pôles de compétitivité en soutien pour la mise en œuvre de projets structurants ou dans l'accompagnement collectif des entreprises dans une logique sectorielle.

Délais de réalisation

Un an (accompagnement de base) avec une option possible de suivi additionnel (un an également).

Budget d'investissement et de mise en œuvre

L'accompagnement de base coûte 310,50 EUR (pour 6 jours) et le suivi additionnel également (310,5 EUR pour 3 jours valable la deuxième année).

Le financement des actions peut se faire notamment via Wallonie Entreprendre via son prêt Easy'Green (jusqu'à 1 million d'€ de financement et jusqu'à 100% du besoin pour les projets de réduction de l'empreinte carbone des entreprises).



Objectif 5. Augmenter la part des énergies issues de sources renouvelables

axe 1 : évaluation du potentiel, des contraintes et des investissements pour chaque vecteur

action 16 : mise en place d'outils supracommunaux d'aide à la décision

Contexte et enjeux

L'Europe, la Belgique et la Wallonie ont défini en cascade des objectifs ambitieux en termes de production d'énergie renouvelable (45% UE, 25% BE, 29% WA). Par ailleurs, la rentabilité économique de nombreuses filières est à présent moins dépendante des subventions, grâce à une maîtrise des coûts de production et à des prix de l'énergie structurellement à la hausse sur les marchés.

Dans ce contexte, des projets dans différentes filières (PV au sol, éolien, stockage, etc.) vont voir le jour et il conviendra aux acteurs publics, au premier rang desquels se trouvent les pouvoirs locaux de pouvoir « choisir plutôt que subir » un développement maîtrisé de ces investissements sur leur territoire.

Méthode

Sur base d'un projet pilote mené par le BEP en partenariat avec les Communes de Beauraing et de Houyet, un développement d'outils cartographiques d'aide à la décision a été mené pour l'implantation de projets énergétiques dans les filières :

- Photovoltaïque au sol
- Eolien terrestre
- Stockage (batteries, ...)

Résultat attendu

A la demande des Communes, une identification des sites et parcelles cadastrales pertinentes selon les contraintes réglementaires et techniques identifiées sur base de l'outil supracommunal.

Pilote

BEP

Partenaires

Les données qui alimentent cet outil proviennent en partie de la Région (plan de secteur, ...) et en partie des GRT/GRD pour les données réseaux (cabines, lignes électriques, ...).

Les Communes pourront donner un feedback d'amélioration de l'outil sur base de leur expérience et des différents projets analysés.

Délais de réalisation

En début de législature

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Budget de développement à charge du BEP mais consultation payante dans le cadre d'une AMO.

axe2 : production

action 17 : étude et développement d'installations photovoltaïques sur toitures communales

Contexte et enjeux

Le bâti communal présente un fort potentiel théorique de développement de photovoltaïque sur ses toitures au vu des surfaces totales qu'il représente. Cependant, la concrétisation de l'installation de panneaux PV sur ce bâti nécessite de lever une série de freins techniques, économiques et réglementaire.

Méthode

- 1) Identification par le BEP en concertation avec la Commune, des toitures propices par la réalisation de campagnes de recensement du potentiel PV sur toitures communales. Ce recensement aboutit à une analyse concertée de pré faisabilité comprenant un volet technique (vecteur énergétique actuel, stabilité, installation électrique, etc.) et économique (rentabilité du projet PV). Sur base de cette analyse, la Commune valide le choix des bâtiments retenus ;
- 2) Selon la complexité du projet, une étude de faisabilité opérationnelle est réalisée par un partenaire spécialisé (via marché cadre organisé par le BEP) ;
- 3) Si nécessaire, une solution de financement (crédit) est proposée par le BEP via une centrale d'achat dédiée (facilités administratives) ;
- 4) La Commune qui le souhaite peut faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage du BEP pour la mise en œuvre du projet (volets « Marché public » et « Travaux ») ;
- 5) Dans les cas favorables d'un point de vue économique (notamment équilibre par 1/4h offre-demande), un partage d'énergie peut être porté par la Commune avec le soutien du BEP.

Résultat attendu

Développement complet et facilité, sur le plan technique et financier, de l'idée/opportunité à la mise en œuvre, de projet PV sur toitures communales.

Pilote

BEP

Partenaires

Institutions financières (crédits et autres aspects budgétaires) et bureaux d'études spécialisés (études et autres aspects techniques).

Délais de réalisation

Estimé à 12 mois pour l'ensemble de la méthodologie, par campagne d'identification annuelle.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Limité : le coût d'investissement (fonds propres ou financement externe) d'un projet pertinent est progressivement compensé par les économies réalisées sur les coûts énergétiques.



Contexte et enjeux

Dans des cas spécifiques, les performances de l'enveloppe et/ou l'usage du bâtiment rendent difficile l'électrification du chauffage ou de la production de grande quantité d'eau chaude sanitaire. Une solution technique, mature et éprouvée, permettant de décarboner ces postes est l'installation d'une chaudière biomasse (à pellets ou plaquettes de bois) ou d'une cogénération (gaz).

Ces chaudières, structurellement plus coûteuses à l'installation qu'une chaudière à combustibles fossiles, méritent une attention spécifique tant dans l'analyse de pertinence et faisabilité du projet que dans les modalités de mise en œuvre et d'exploitation.

De plus, le développement d'une demande locale pour du combustible bois peut encourager le développement de plateformes locales de production valorisant les ressources ligneuses du territoire. La complexité de tels projets mérite néanmoins un accompagnement spécifique.

Méthode

- 1) Identification des bâtiments communaux pertinents : soit via une demande spécifique de la Commune, soit via les informations recueillies dans le cadre de la Stratégie immobilière globale et des cadastres énergétiques des Communes ;
- 2) Evaluation de la pertinence (pré-faisabilité) du projet de chaudière biomasse ou cogénération, incluant l'opportunité d'un réseau d'énergie thermique ;
- 3) Si nécessaire, étude de faisabilité opérationnelle ;
- 4) Mise à disposition d'une solution de financement (crédit ou tiers-investisseur) si nécessaire, combinée à la recherche de subsides dédiés ;
- 5) La Commune qui le souhaite peut faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage du BEP pour la mise en œuvre du projet (volets « Marché public », « Travaux » et « Exploitation & maintenance ») ;

Résultat attendu

Développement complet et facilité, de l'idée/opportunité à la mise en œuvre, de projet de chaudières biomasse ou cogénération dans certains bâtiments communaux pertinents. Levée des freins techniques, financiers et réglementaires.

Pilote

BEP

Partenaires

FRW (Plan Bois-énergie), Valbiom, bureaux d'études spécialisés

Délais de réalisation

Tout au long de la législature.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Important, mais avec un temps de retour sur investissement réaliste



Contexte et enjeux

Le mixte énergétique de demain nécessitera des solutions impliquant diverses technologies et vecteurs énergétiques, peut-être moins développées actuellement (géothermie, biométhanisation, ...). La Commune, en tant que propriétaire de bâtiments et de fonciers, a des leviers d'actions pour soutenir les projets pertinents sur son territoire. Néanmoins, ces projets sont souvent plus complexes, d'un point de vue technique mais aussi juridico-financier.

Méthode

Dans ce contexte, un accompagnement peut être proposé à la demande des Communes pour :

- Définir les opportunités et leviers d'action des Communes (données, facilitation, communication, foncier, ...);
- Encourager le développement de projet, impliquant de diverses manières possibles la Commune, sur son territoire;
- Accompagner par AMO la réalisation d'études et la mise en œuvre de projets.

Résultat attendu

Un développement maîtrisé et harmonieux de projets publics et/ou privés.

Pilote

BEP

Partenaires

Bureaux d'études, autres organismes de conseils spécialisés

Délais de réalisation

Variable selon le projet concerné

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Variable selon le projet et le niveau d'implication souhaité par la Commune : de limité (études) à important (mise en œuvre de projet d'ampleur)



Objectif 6. Mutualiser l'énergie issue de sources renouvelables

Axe 1 : Communautés d'énergie

Action 20 : Sensibilisation des mandataires communaux

Contexte et enjeux

Le partage d'énergie via les communautés d'énergie constitue une opportunité pour les citoyens, entreprises et pouvoirs publics de se réappropriier en partie leur production, distribution et consommation d'électricité tout en poursuivant des objectifs vertueux sur le plan environnemental, économique et social. Afin de permettre à ces acteurs de prendre part à ces futures communautés d'énergie, il est nécessaire de clairement informer sur les opportunités tout autant que les limites et contraintes de tels projets.

De plus, il existe une possibilité décrétole de combiner le tarif social (partie non partagée) et un tarif préférentiel lié au partage d'énergie.

Enfin, il s'agit d'anticiper la fin du mécanisme de compensation à l'horizon 2030 et la nécessité de l'installation d'un compteur communicant pour améliorer la gestion du réseau.

Méthode

Deux aspects sont nécessaires à implémenter par le BEP :

- Séances d'information sur les réalités des communautés d'énergie ;
- Outils de préanalyse de projet de communautés d'énergie pour toutes les Communes qui le souhaitent.

Résultat attendu

Meilleur niveau de connaissance et compréhension des communautés d'énergie.

Pilote

BEP pour sensibilisation des mandataires communaux et outil destiné aux Communes.

Partenaires

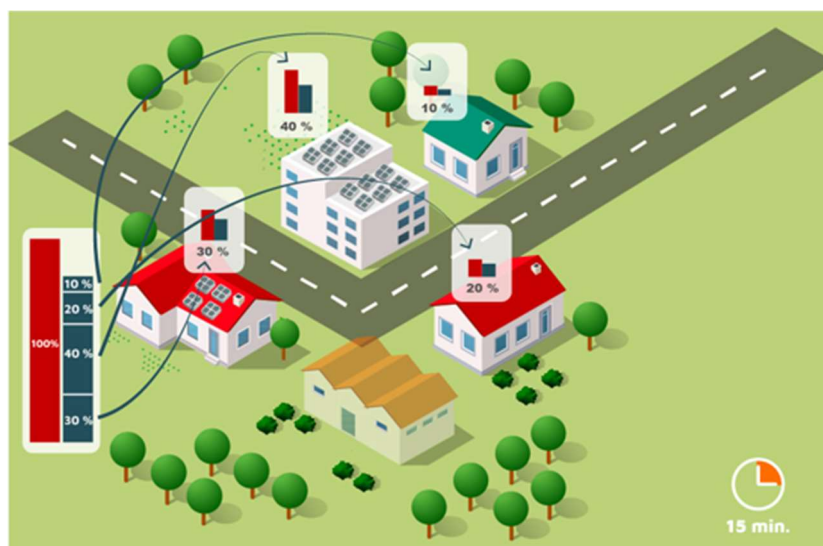
Acteur spécialisé dans le partage d'énergie (accord cadre pour ce qui concerne le BEP).

Délais de réalisation

2025 : mise en œuvre des 1^{ères} campagnes de sensibilisation

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Limité



Contexte et enjeux

La hausse structurelle du prix de l'électricité, conjuguées à des pics ponctuels (comme récemment le déclenchement de la guerre en Ukraine), amènent les citoyens à chercher des solutions pour réduire les coûts. Par ailleurs, la fin programmée du mécanisme de compensation amènera progressivement les actuels prosumers à faire évoluer leur modèle de consommation et le modèle économique de leurs installations.

Une des voies vers cette quête, est la création de Communauté d'énergie, avec la nécessité de clairement informer sur les opportunités tout autant que les limites et contraintes de tels projets.

Méthode

L'organisation de séances d'information publique sur les réalités des communautés d'énergie est primordiale afin d'anticiper la création de montage incluant des citoyens.

Résultat attendu

Une meilleure compréhension de la population à propos du partage d'électricité via une communauté d'énergie, afin d'éviter de nouvelles incompréhensions et de nouveaux bashings.

Pilote

Communes

Partenaires

Guichet de l'Énergie, SWCS/FWL, Énergie Commune, Ecoconso, Valbiom, Plateformes de Rénovation Énergétique, GAL, Parcs Naturels

Délais de réalisation

Tout au long de la législature.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Limité



Contexte et enjeux

Lien avec la fiche précédente

Si la réglementation wallonne permet désormais la création de communautés d'énergie (CE) et le partage d'électricité en leur sein, force est de constater que leur mise en œuvre est plus complexe. Pour garantir la viabilité d'un projet de CE porté par la Commune, la faisabilité technique, économique et réglementaire de tels projets doit être validée en amont et selon une méthodologie de coûts d'études croissants selon le degré de pertinence et de maturité du projet. Lorsque la faisabilité est confirmée, la mise en œuvre et éventuellement la gestion doivent de préférence être confiées à des acteurs spécialisés.

Identification des parties prenantes communales compatibles avec la réglementation (par exemple : CPAS).

Méthode

Accompagnement en 4 étapes, la validation de la précédente étant un préalable à la mise en œuvre de la suivante :

- 1) Définition claire des attentes et ambitions de la Commune dans son projet de CE ;
- 2) Analyse de la pertinence du projet (plusieurs scénarios possibles) via un outil d'évaluation de pertinence mis à disposition des pouvoirs communaux ;
- 3) Etude de faisabilité opérationnelle (aspects techniques, économiques, juridiques et réglementaires) ;
- 4) Création et gestion (techniques et juridiques) de la CE.

Résultat attendu

Validation de la faisabilité et création de CE « communale » répondant aux besoins et objectifs de la Commune.

Pilote

Le BEP pour les étapes 1, 2 et 3.

Partenaires

Acteurs privés spécialisés dans l'analyse et/ou la création et/ou la gestion des communautés d'énergie pour les étapes 3 (accompagnement possible via une AMO du BEP) et 4 (via centrale de marché du BEP).

Délais de réalisation

Sous réserve de conditions favorables et prérequis à mettre en œuvre, environ 1 an pour les 4 étapes.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Limité pour les étapes 1 et 2

Moyen pour l'étape 3

Au cas par cas pour l'étape 4



Contexte et enjeux

L'équilibre du réseau avec électrification croissante est un enjeu majeur des 10 prochaines années.

Méthode

Les étapes à mener dans le cadre de cette action restent à définir. Néanmoins, les mesures en faveur d'une meilleure compréhension de la demande sont nécessaires : encourager la pose de compteurs communicants est par exemple une mesure utile à cette fin. On peut aussi envisager une autoconsommation accrue (pompe à chaleur, ...) ou une électrification progressive de la flotte de véhicules, avec des technologies V2G (« vehicle-to-grid »).

Résultat attendu

Une meilleure adéquation de la consommation et de la production d'électricité (notamment renouvelable intermittente), en déployant des réseaux de circuits courts énergétiques et en augmentant l'autoconsommation.

Pilote

A définir en fonction des actions identifiées tout au long de la législature

Partenaires

BEP

Délais de réalisation

Variable

Budget d'investissement et de mise en œuvre

A définir



axe 2 : réseaux d'énergie thermique (RET)

action 24 : sensibilisation des mandataires communaux

Contexte et enjeux

Les réseaux d'énergie thermique (réseaux de chaleur et de froid) sont considérés par la Wallonie comme un des moyens de décarboner le chauffage et refroidissement des bâtiments. Ces systèmes éprouvés et fiables sont cependant encore trop peu connus de nos citoyens et mandataires communaux.

Méthode

On peut envisager les actions suivantes :

- Séances d'information par le BEP sur les avantages et contraintes des réseaux d'énergie thermique.
- Visites de RET en fonctionnement (Malempré, Libin, ...)
- ...

A noter que, si un projet se concrétise, il est nécessaire d'intégrer les citoyens riverains en amont pour marque d'intérêt.

Résultat attendu

Montée en connaissance des mandataires

Susciter l'intérêt et l'adhésion à un pré-projet

Pilote

BEP pour mandataires

Partenaires

SPW Energie (cadre légal)

Délais de réalisation

Court-terme

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Limité



Contexte et enjeux

La réglementation wallonne impose aux Communes, sinon l'étude d'opportunité, au moins un positionnement envers les projets de RET sur leurs territoires. Dans le cas d'une volonté politique communale favorable, il est nécessaire de faire parler les chiffres afin de valider la (pré)faisabilité du projet et fournir à tous les acteurs impliqués les informations nécessaires à leur éventuelle implication dans le développement du projet.

Méthode

Selon le niveau d'implication souhaité par la Commune, différentes méthodologies d'études et de développement peuvent s'appliquer. Il convient d'orienter les pouvoirs publics communaux vers les solutions adaptées à leurs attentes, besoins et budgets :

- Evaluation de la pertinence du projet par une étude de préfaisabilité
- Validation technique, économique et réglementaire du projet par une étude de faisabilité

Des acteurs-clés, tels que les développeurs privés de RET, pourront être intégrés à divers stades des réflexions.

Résultat attendu

Etudes d'opportunité conforme aux exigences réglementaires wallonnes

Etudes de préfaisabilité

Etudes de faisabilité

Mise en œuvre de projet de RET

Pilote

BEP

Partenaires

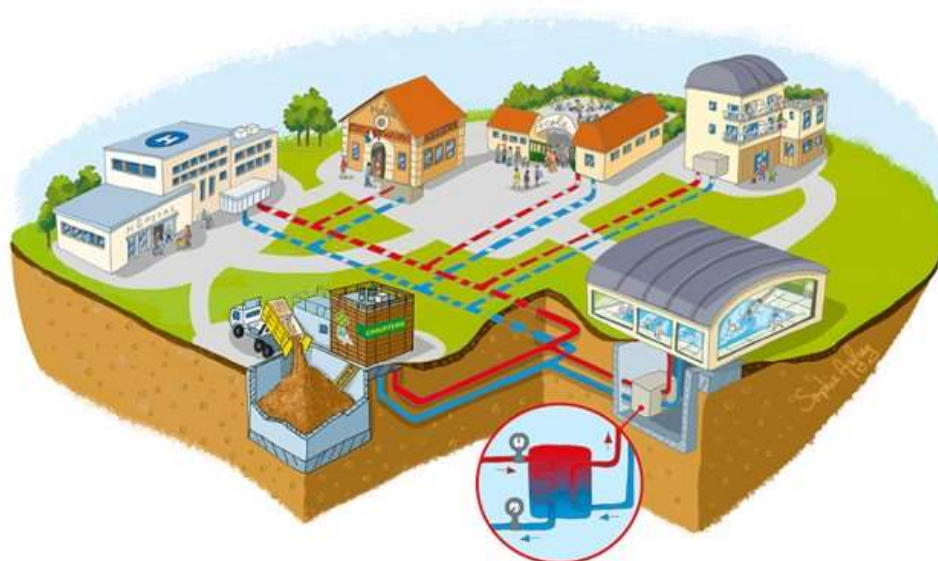
Bureaux d'études spécialisés et développeurs de RET

Délais de réalisation

Variables selon les résultats souhaités : de quelques semaines (études) à plusieurs années (mise en œuvre de RET)

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Variables selon les résultats et le niveau d'implication souhaités : de faible (étude d'opportunité) à moyen (étude de faisabilité) à important (mise en œuvre).



Objectif 7. Rendre le territoire accessible par une mobilité bas carbone

axe 1 : analyse de l'offre et de la demande de mobilité

action 26 : suivi de l'accessibilité des services et des équipements

Contexte et enjeux

La mobilité constitue le plus gros impact carbone des ménages wallons (3,3¹ tonnes de CO2 éq. en 2018). Cet impact est notamment dû à la disparition et à l'éloignement de l'offre de services et de commerces, dans une logique de concentration et de numérisation. En réponse à cette situation assez préoccupante, il est crucial d'objectiver l'accessibilité de ces polarités avec des modes de déplacements bas carbone (transports en commun, vélo et piéton). En effet, une meilleure accessibilité aux services et commerces de proximité peut encourager les ménages à adopter des modes de transport à faibles émissions, réduisant ainsi leur empreinte carbone et améliorant la qualité de vie.

Méthode

Sur la base des données collectées (par exemple : diagnostics territoriaux, webobservatoire, ...), il convient de :

- Identifier la typologie des commerces et services à cartographier : cela implique de déterminer quels types de services et commerces sont essentiels pour les ménages et doivent être inclus dans l'analyse. Cela peut inclure entre autres des commerces alimentaires, des centres de santé, des banques, des centres sportifs, ...).
- Sélectionner et implémenter un outil efficace et ergonomique : l'outil doit permettre de visualiser facilement l'accessibilité des services et commerces par différents modes de transport bas carbone. Il doit être convivial et accessible aux mandataires ainsi qu'aux agents communaux
- Analyser et valider les résultats obtenus : au regard des déplacements actuels (floating mobile data), utiliser les données collectées pour évaluer les zones où l'accessibilité est insuffisante et pré-identifier des opportunités d'amélioration ;
- Proposer des solutions concrètes : sur la base de l'analyse, formuler des recommandations pour améliorer l'accessibilité des services et commerces, telles que l'amélioration des transports en commun ou la création d'aménagements cyclables.

Résultat attendu

Un outil qui soit à la fois mis à jour, efficace lors de son utilisation et ergonomique pour permettre une diffusion didactique des résultats obtenus, dans une logique d'aide à la décision des mandataires et des agents communaux. Ce système doit également permettre d'informer et de sensibiliser les citoyens sur les options de mobilité bas carbone disponibles et leur importance pour la réduction de l'empreinte carbone de la région.

Pilote

Le BEP pour la mise à disposition des données et pour l'implémentation d'un outil cartographique. Ce rôle implique la coordination avec les autres parties prenantes et la garantie que les données utilisées soient précises et à jour.

Partenaires

Les Communes pour la définition des besoins et le test de la solution. Selon les thématiques, un appui externe peut être pertinent au niveau régional (SPW, FWB) ou au niveau plus local (ADL, UCM, ...). Ces partenariats sont essentiels pour assurer que l'outil réponde aux besoins locaux et soit utilisé efficacement.

Délais de réalisation

En s'appuyant sur les outils existants au sein du BEP, une première version pilote peut être mise à disposition des Communes au début de la législature. Ce délai permet de tester l'outil, de recueillir des retours d'expérience et de le peaufiner avant une mise en œuvre plus poussée.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Limité, sauf si des données spécifiques sont à acquérir.

¹ selon la [Lettre de la plateforme wallonne pour le GIEC](#)

Contexte et enjeux

La mobilité automobile est actuellement dominante : mais qu'en sera-t-il en 2030 ? et en 2050 ? Comment les namurois considèrent-ils les alternatives aujourd'hui ? Et quelles évolutions désignent-ils comme souhaitables, acceptables ou indispensables ? Telles sont les questions sociologiques qui mériteraient de trouver réponses afin de concevoir les évolutions pertinentes à apporter au système de mobilité, en particulier par rapport à l'usage de la voiture. Et ce, dans une perspective de partage et d'autonomisation des véhicules à destination des particuliers.

Méthode

Voici une proposition de méthode adaptée à ce contexte et à ces enjeux :

1. Définition des objectifs et du cadre de l'enquête
L'enquête doit couvrir les aspects sociologiques, économiques et environnementaux de la mobilité, en mettant l'accent sur l'usage de la voiture, le partage des véhicules et l'autonomisation des véhicules pour les particuliers.
2. Conception du questionnaire, échantillonnage, collecte/analyse des données (via prestataire externe)
Inclure des questions sur les habitudes de déplacement actuelles, les perceptions des alternatives à la voiture (transports en commun, vélo, marche, covoiturage, etc.), et les attentes pour l'avenir.
3. Interprétation et recommandations
Formuler des recommandations basées sur les résultats.
4. Communication des résultats
Partager les résultats avec les parties prenantes, y compris les autorités locales via des présentations, des ateliers et des publications.

Résultat attendu

Un partage dynamique de conclusions claires pour orienter les politiques de mobilité future, notamment en matière d'évolution de la pratique automobile.

Pilote

Le BEP pour la réalisation de l'étude

Partenaires

Un bureau d'étude spécialisé

Les Communes (notamment leur CeM) pour concevoir un questionnaire pertinent et pour partager l'analyse des résultats de l'enquête

Délais de réalisation

En 2025

Budget d'investissement et de mise en œuvre

A définir



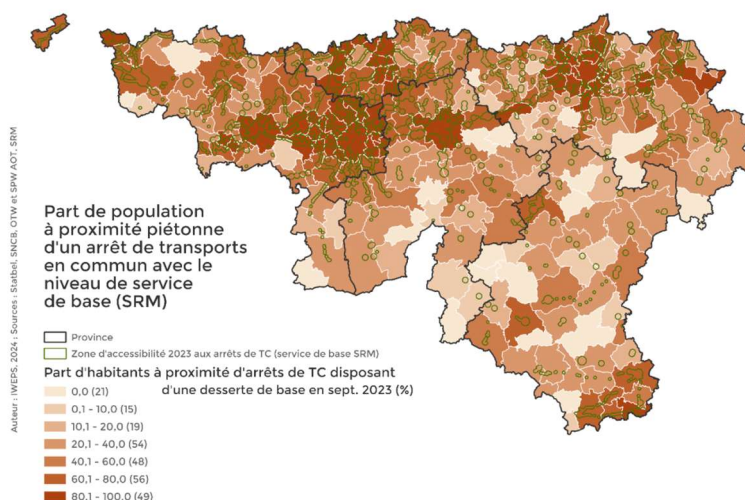
axe 2 : réseau intégré de transport public

action 28 : soutien au redéploiement d'un réseau de transport public efficace et intégré

Contexte et enjeux

Les réseaux de transport public se caractérisent par une desserte peu efficace des zones moins denses, au-delà de l'offre limitée aux heures de pointes scolaires. En dehors de ces heures, l'offre résiduelle est bien souvent peu utilisée, signe d'une inadéquation par rapport aux besoins.

Figure 6 : Taux de couverture de la population en transports en commun en septembre 2023



Méthode

Face à cette situation médiocre, la Wallonie a entrepris un redéploiement du réseau TEC par phase successive. La zone autour de Gembloux a été redéployée à l'été 2023. L'Entre-Sambre-et-Meuse est en cours d'étude et le reste du territoire namurois devrait suivre dans les prochaines années.

Résultat attendu

Tout en améliorant le réseau Express (notamment l'offre en soirée) et en développant le transport à la demande (notamment le week-end dans les zones à plus forte densité, tout au long de la journée dans les zones à faible densité), le réseau TEC doit être rendu plus lisible et en meilleures connexions avec le réseau ferroviaire et les bassins extérieurs (notamment en zone transfrontalière franco-belge). Une anticipation des besoins futures (développements urbanistiques, nouvelles offres de mobilités, ...) doit être intégrée et un suivi pointu doit être opéré afin de garantir les meilleures chances de succès de ces redéploiements.

Pilote

La Wallonie, via l'Autorité Organisatrices du Transport, qui pilote les évolutions stratégiques du réseau, et l'OTW qui exploite et commercialise l'offre TEC.

Partenaires

Les Communes au premier rang, dans la remontée des besoins (sur base de demandes claires et d'outils d'aide à la décision de l'AOT) et dans la communication vers les citoyens et les acteurs locaux (sur base des informations transmises en amont par le TEC). D'autres partenaires de mobilité (SNCB, CLM, ...) et de développement (ADL, GAL, ...) sont à mobiliser en soutien de la démarche.

Délais de réalisation

Selon le calendrier régional, 3 années étant requises pour le processus (de l'étude à la mise en service du nouveau réseau).

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Il s'agit surtout d'une implication des mandataires et des agents communaux concernés par l'action (mobilité, travaux, développement territorial, participation citoyenne, ...).

axe 4 : mobilité cyclable

action 30 : mise en œuvre d'un réseau cyclable cohérent et sécurisé à l'échelle supracommunale

Contexte et enjeux

Le territoire namurois est couvert par différents itinéraires cyclables (Eurovélo, Ravel et Point nœuds). Ceux-ci ont des niveaux variables de sécurisation (du site propre au simple balisage) et ont des ruptures de continuité empêchant une fluidité des déplacements des modes actifs, que ce soit dans une optique fonctionnelle ou de loisirs.

Pour remédier à ces lacunes, la Région a réalisé différentes études afin de mailler l'ensemble du territoire d'un réseau structurant cyclable, composé de cyclostrades (sorte d'autoroutes pour vélo) et de liaisons supralocales (directes et sécurisées).

Enfin, avoir une vision Commune d'un réseau supracommunal cohérent permet de rebondir facilement sur des opportunités (appel à projet, charge d'urbanisme, Interreg, ...).

Méthode

Afin de concrétiser l'ambition régionale sur le territoire namurois, il convient de veiller à :

- La priorisation des liaisons en fonction de leur niveau de hiérarchisation et des opportunités/ambitions (supra)locales de porter ces projets.
- Vient ensuite une planification pluriannuelle des investissements, afin de lisser la charge de travail, les budgets et les éventuels désagréments des travaux de mise en œuvre.
- Une étude fine de liaison à implémenter, en respectant le caractère direct de celle-ci, en apportant le meilleur niveau de sécurisation et en veillant à un rapport qualité-prix pertinent du projet d'aménagement. En complément, les Communes doivent identifier les liaisons locales permettant à leurs citoyens de rejoindre ce réseau supracommunal.
- La mise en œuvre des liaisons prioritaires est ensuite entamée en veillant à offrir des itinéraires de déviations sécurisés lors des travaux.
- La communication joue un rôle important, que ce soit sur le réseau existant et tout au long du processus, sur les nouveaux aménagements mis en œuvre.
- Enfin, l'entretien de ces aménagements spécifiques est alors à organiser sous la responsabilité de la Région (pour le réseau structurant) et des Communes (liaisons locales sur voiries communales).

Tout au long du processus, une participation citoyenne doit être mise en place, avec des cyclistes avertis (Gracq, Commission mobilité, ...) ou avec des citoyens / acteurs locaux (écoles, office du tourisme, ...) prêts à passer au vélo. De plus, un monitoring de la fréquentation permettra de suivre la pertinence et l'intérêt des aménagements et de les valoriser auprès des mandataires. Enfin, une réflexion et des actions en faveur d'un maillage vert (corridor écologique) doit être intégrée.

Résultat attendu

Un réseau cyclable cohérent, continu et sécurisé avec un niveau de fréquentation élevé (à monitorer avec des compteurs).

Pilote

Le BEP

Partenaires

La Région, les Communes, la Province et l'INASEP.

Délais de réalisation

L'entièreté des aménagements de priorité 1 (à définir par les Communes) devrait idéalement être menés d'ici 2030, complété par le solde des aménagements sous la prochaine législature.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Certainement quelques millions d'euros, à investir par la Région et à lisser sur plusieurs exercices budgétaires. Les Communes doivent co-financer la réalisation des liaisons locales et peuvent intégrer en charge d'urbanisme certains aménagements d'opportunité.



axe 5 : sensibilisation et mise en place de solution alternatives

action 31 : pour les écoles primaires et les activités extrascolaires (para)communales

Contexte et enjeux

Actuellement, une écrasante majorité des déplacements (extra)scolaires sont réalisés en voiture en zone rurale, contraignant les parents au rôle de « taxi » d'une activité à l'autre (selon les enfants). Les jeunes et leurs parents, dans le cadre scolaire et extra-scolaire, doivent être sensibilisés à leur mobilité afin de les soutenir vers une mobilité plus autonome et plus respectueuse de leur environnement.

Méthode

Tout d'abord, identifier les écoles et les associations (notamment les clubs sportifs) désireux de travailler sur cette question de l'accessibilité à leurs activités.

Ensuite, identifier les besoins spécifiques à ces structures, en tenant compte de leur contexte et de leurs projets.

Enfin, les mettre en relation avec les partenaires pertinents afin de concrétiser les projets envisagés.

Résultat attendu

Mise en place de pédibus, de vélobus et de covoiturage.

Pilote

Les Communes, en particulier leurs Conseillers Pollec et Mobilité, sous l'égide des mandataires concernés (mobilité, accueil temps-libre, sport, enseignement, ...).

Partenaires

Les établissements scolaires et les associations/clubs intéressé(e)s par la dynamique.

La Région, les associations en faveur de la mobilité et d'éventuels porteurs de projets (notamment covoiturage).

Délais de réalisation

Dès la rentrée scolaire 2025, l'action peut être entamée tout en étant récurrente. Une évaluation en fin d'année scolaire doit permettre d'ajuster le tir pour l'année suivante (et convaincre de nouvelles structures).

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Variable, mais probablement limité en termes de coûts de mise en œuvre (abris vélos, ...).



Objectif 8. Diminuer l'énergie grise de la consommation des ménages

axe 1 : vers un territoire zéro déchet

action 32 : Inciter les Communes à travailler dans une logique supracommunale et les soutenir via une mutualisation de ressources

Contexte et enjeux

En sensibilisation - prévention à la réduction des déchets, la mutualisation des ressources pour toucher les différents publics cibles existants dans chaque Commune est une force. Elle se fait aujourd'hui au départ de l'équipe qui, propose ses outils, actions de sensibilisation aux Communes en allant sur le terrain. Demain, un objectif à atteindre, serait de réunir des Communes ayant les mêmes priorités dans leur plan d'actions et de créer des actions ensemble.

Sur le territoire wallon, en collaboration avec d'autres intercommunales wallonnes, via la Copidec, des actions sont déjà élaborées collectivement et permettent, avec une grande visibilité et à un moindre coût, de proposer des projets à un niveau supra communal.

Pour les Communes, des actions sont élaborées afin de répondre aux besoins des Communes (Kit Serd – Fête de l'arbre, stands de sensibilisation...). Elles ciblent prioritairement le grand public et les écoles.

Passer au regroupement d'actions entre Communes ayant des besoins spécifiques identiques permettrait d'aller plus loin dans les réponses aux défis à atteindre, de rationaliser les coûts, de réduire la charge de travail des Communes et d'optimiser ensemble les résultats pour plus d'efficacité.

Méthode

- Identification par le BEP de partenaires (intercommunaux, privés et associatifs) ayant des actions regroupant des Communes (ADL, contrats rivières, parcs naturels, ...)
- En suivi, envoi d'un sondage aux Communes pour compléter la liste des partenaires inter-communaux et identifier des thématiques prioritaires.
- Sensibilisation des mandataires locaux et des directeurs généraux des Communes aux avantages de la mutualisation et partage des retours sur le sondage. Chaque Commune garde son identité propre et accepte une gestion collective pour certains projets ou services (via Comité d'avis ou autre).
- Sur base des pistes de projets observées, organisation d'ateliers avec les référents communaux pour prioriser les besoins et identifier des actions Communes.
- Montage des projets par les équipes préventions et partenaires locaux.
- Présentation aux référents communaux des projets développés
- Activation et suivi du réseau des référents communaux des Communes engagées dans des projets communs
- Accompagnement du début à la fin (évaluation) par le service prévention du BEP

Résultat attendu

- Collaboration entre services de différentes Communes
- Optimisation des ressources financières et humaines (économie d'échelle et mutualisation des moyens humains et matériels)
- Renforcement de la cohésion sociale entre partenaires de différentes Communes
- Développement du dynamisme territorial
- Plus de visibilité aux actions
- Un plus grand impact des actions

Pilote

Le BEP

Partenaires

- Les Communes (mandataires en charge et référents communaux)

- Les associations et acteurs locaux (commerçants, écoles, mouvements de jeunesse, centres sportifs, ... cfr diagnostic communal)

En résumé, il s'agit de mettre en place une approche systémique qui allie sensibilisation, formation, soutien au montage de projets, et engagement de partenaires externes pour renforcer la coopération entre Communes. La réussite de cette démarche dépendra de la capacité à mettre en œuvre des actions concrètes et adaptées aux besoins spécifiques du territoire, tout en favorisant un climat de confiance et de partage.

Délais de réalisation

Pour 2026

Budget d'investissement et de mise en œuvre

A identifier



Contexte et enjeux

La Région wallonne demande aux Communes qui s'inscrivent dans un plan d'actions zéro déchet de l'établir sur base d'un diagnostic.

La modification le 18 juillet 2019 de l'AGW du 17.07.08 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets (dit AGW « petits subsides »), octroie un subside prévention majoré de 50 cents/habitant pour les Communes s'inscrivant dans une démarche zéro déchet. Pour l'instant, les actions sont subsidiées à hauteur de 60%.

Le diagnostic est la première étape de l'élaboration du plan d'actions et consiste à réaliser un état des lieux détaillé du territoire en vue d'en identifier les points forts et les points faibles.

L'objectif, en lien avec l'Echelle de Lansink – référence européenne des priorités en termes de gestion des déchets- est de réduire les déchets pour limiter leur impact environnemental (épuisement des ressources, émissions de gaz à effet de serre, pollution...), sensibiliser et éduquer la population et structures locales pour les aider à adopter des gestes éco-responsables, promouvoir un modèle économique basé sur l'économie circulaire passant par le réemploi, la réparation, le recyclage et la réduction des déchets.

Les enjeux associés à ce diagnostic et au plan d'actions zéro déchet sont multiples et s'inscrivent dans le développement durable. Ils concernent la Commune en interne (éco-exemplarité) et en externe vers des publics variés tels que les commerçants, les acteurs de l'économie sociale, grand public, écoles...).

Méthode

1) Diagnostic

- Recueillir les données définies dans le document type de la Région wallonne sous les axes : description générale du territoire, données déchets, actions de prévention des déchets, actions éco-exemplaires, acteurs locaux, démarches connexes (outils de politique publique), synthèse AFOM
- Compléter l'analyse AFOM (forces et faiblesses) sur base des données du diagnostic

2) Phases d'élaboration du plan d'actions

Les différentes actions doivent être choisies en fonction des axes définis par la Région wallonne. Elles portent tant sur l'éco-exemplarité de la Commune que sur d'autres publics cibles externes.

- Eco-exemplarité de la Commune
 - o Axe A : 2 actions obligatoires (A1. Gaspillage alimentaire, A2 Autre flux de déchets)
- Autres publics cibles
 - o Axe B. Commerçants
 - o Axe C. Réemploi
 - o Axe D. Autres publics cibles
(2 actions obligatoires vers 2 publics cibles différents et sur 2 flux de déchets différents).

Parmi ces 4 axes, 3 doivent être choisis obligatoirement.

3) Mise en œuvre des actions

C'est le Comité de pilotage constitué au minimum de l'Echevin de l'environnement, du référent Zéro déchet communal et du gestionnaire du BEP qui établit le plan d'actions. Il doit être validé par le Collège communal.

Des fiches actions sont établies pour chacun des projets. Elles contiennent leur descriptif, les objectifs, les partenaires, les indicateurs, le planning et le budget. Les actions de communication sont incluses dans la fiche.

Résultat attendu

Les résultats attendus sont repris dans la fiche action et se définissent sur base d'indicateurs propres à l'action (nombre de participants, quantité d'objets réutilisés...)

Globalement, l'objectif est de sensibiliser un maximum de personnes à la réduction des déchets.

Pilote

Le BEP

Partenaires

En fonction de l'action, différents partenaires peuvent être mobilisés : les mandataires, employés et ouvriers communaux, enseignants, élèves, commerces, restaurateurs, maraîchers, artisans, centres de formation, bibliothèques, centres sportifs, organisateurs d'événements, professionnels de la petite enfance, éducateurs, assistants sociaux, maisons médicales...citoyens, familles, associations environnementales...

L'objectif final est de créer une mobilisation via des initiatives porteuses de sens et génératrices de changement.

Délais de réalisation

L'envoi du plan d'actions à la Région wallonne doit se faire pour fin mars de l'année en cours avec délibération du Collège communal. Les fiches actions doivent aussi faire l'objet d'une délibération du Collège. Ces documents sont à intégrer dans le dossier justificatif à envoyer à la Région wallonne en année N+1. Les actions doivent être réalisées pour la fin de l'année en cours.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

A définir en fonction des actions pertinentes retenues



axe 2 : vers une économie circulaire et locale

action 34 : sensibilisation et soutien aux éco-matériaux et au réemploi

Contexte et enjeux

Le déploiement massif et structurel des éco-matériaux dans la construction / rénovation nécessite de surmonter plusieurs obstacles actuels. Les décideurs publics cherchant à réduire les préjudices environnementaux du bâtiment manquent d'un recensement complet des acteurs et solutions disponibles sur le territoire. De plus, la communication entre prescripteurs publics et entrepreneurs en éco-construction est souvent limitée. Pour ces derniers, la certification des matériaux naturels est coûteuse et complexe en Belgique et en France. Enfin, ils n'ont pas toujours l'occasion de présenter leurs innovations au monde académique.

Par ailleurs, active depuis près de 20 ans, la Ressourcerie namuroise a développé une expertise dans le secteur de la collecte d'encombrants et de la réutilisation en Province de Namur. Son activité englobe la collecte d'encombrants donnant la priorité à la réutilisation et au recyclage, au travers de nos ateliers de valorisation, réparation et création, ainsi que notre réseau de vente de produits de seconde main. Au-delà de l'impact environnemental positif lié au secteur de la réutilisation, la Ressourcerie namuroise s'inscrit dans les enjeux de l'économie circulaire et solidaire en tant que société coopérative reconnue dans le domaine de l'économie sociale.

Méthode

Le BEP travaille notamment au projet Buildvalue, en agissant à 3 niveaux :

1. En précisant les caractéristiques techniques des éco-matériaux, conscientiser le secteur de la construction conventionnel à la valeur ajoutée d'utiliser des matériaux naturels et des systèmes constructifs associés.
2. Rendre prioritaire le choix des éco-matériaux : par des actions de formation et d'orientation, favoriser la collaboration entre les entrepreneurs, le monde académique et les pouvoirs publics.
3. Changer les habitudes : en accompagnant et en actionnant les publics cibles, mettre en place une stratégie pour que les éco-matériaux deviennent la norme dans les modes constructifs.

Par ailleurs, dans le cadre de la mission générale du BEP Environnement, en délégation des Communes, la Ressourcerie assure la mission de collecte et gestion des déchets ménagers, dits encombrants, auprès des citoyens en intégrant le réemploi et le tri-recyclage. Les prestations de collecte des encombrants sont répercutées aux communes par BEP-Environnement. La population bénéficie gratuitement d'un service de collecte de ses encombrants, à domicile, qui donne la priorité à la réutilisation. Engagés dans la gestion globale de ces déchets ménagers, la Ressourcerie a collecté 4822 tonnes d'encombrants en 2023. Une solution durable pour le réemploi et le recyclage de ces déchets. Via les 5 magasins RAVIK Essentiel et RAVIK Sélection, elle favorise une consommation locale et durable, offrant une seconde vie aux objets/matières et mobilisant une économie circulaire. L'atelier menuiserie RAVIK Création se positionne, quant à lui, sur la création de mobilier sur-mesure et projets de conception et d'aménagement d'espaces écodesign B2B et B2C.

Résultat attendu

Une utilisation accrue de matériaux biosourcés (notamment en isolation) et de récupération (notamment en aménagement intérieur).

Pilote

BEP et Ressourcerie namuroise

Partenaires

Communes

Délais de réalisation

Tout au long de la législature

Budget d'investissement et de mise en œuvre

A définir



France - Wallonie - Vlaanderen

Build-value



Contexte et enjeux

La réforme du bail à ferme de 2019 est une opportunité pour maîtriser le patrimoine foncier communal et pour repenser la distribution des terres publiques en faveur d'agriculteurs locaux, face aux défis de la raréfaction des terres cultivables et à l'érosion des sols.

Méthode

1. Cartographie des terres publiques communales, parcommunales et supralocales.
2. Rencontre des exploitants agricoles
3. Mise en conformité juridique, en y incluant des clauses environnementales le cas échéant (haies, ...)

Résultat attendu

Une mobilisation progressive de terres publiques à des fins agricoles, avec des pratiques respectueuses de l'environnement.

Pilote

Les Communes

Partenaires

BEP, Terre-en-vue, DAFOR (SPW), UVCW, Natagriwal, GAL, Collège des Producteurs

Délais de réalisation

Tout au long de législature

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Expertise externe éventuelle, cartographique (2500 EUR) ou juridique (à définir)



Contexte et enjeux

En tant que commune engagée, l'alimentation constitue un enjeu majeur de développement durable dans tous les secteurs :

- Qualité de vie
- Lien social
- Santé
- Développement économique
- Pratiques agricoles
- Identité culturelle
- Préservation des ressources
- ...

Méthode

La méthode proposée est la suivante :

1. Diagnostiquer

Sur base d'un outil de diagnostic éprouvé et d'une rencontre de terrain, il s'agit de réaliser avec la Commune l'état des lieux des besoins alimentaires du territoire :

- identification des enjeux partagés par les acteurs communaux de l'alimentation
- détection des besoins et difficultés en lien avec l'alimentation
- réflexion quant aux perspectives et aux actions à mener pour faciliter la transition alimentaire
- création de liens entre les acteurs

2. Impliquer et fédérer

Sur base de ce diagnostic et dans le cadre de sa relation privilégiée avec les communes, le BEP mobilise les décideurs pour créer une dynamique. Afin d'atteindre un seuil de 500 repas quotidien nécessaire à la rentabilité économique d'un projet, une dynamique supracommunale est indispensable. C'est par exemple le cas des Communes de la Haute-Meuse couvertes par la Fondation Cyrus qui travaillent sur ces questions alimentaires.

3. Accompagner

Le BEP met en place un accompagnement personnalisé pour aider la Commune à structurer sa démarche et son projet de transition alimentaire. Ce travail débouchera sur la rédaction d'une feuille de route et la formulation de recommandations. Les Communes auront alors la possibilité de bénéficier d'un accompagnement sur mesure comprenant une gamme variée de services et d'expertises.

Résultat attendu

Différents résultats peuvent être atteints :

- Adapter les cuisines et former le personnel à la manipulation des produits locaux bruts
- Composer des menus variés, à partir de produits locaux et adaptés aux besoins nutritionnels des mangeurs
- Réduire le gaspillage
- Mettre en place une communication performante à l'égard du personnel de cuisine et des mangeurs
- Maîtriser le budget et les coûts
- Utiliser des cahiers des charges adaptés pour travailler avec des producteurs locaux

Pilote

BEP

Partenaires

Les collectivités locales qui proposent des repas (écoles, maisons de repos, ...)

Délais de réalisation

Au moins un an

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Variable



Contexte et enjeux

Les Communes sont en demande de pouvoir valoriser leurs entreprises locales, engagées dans une démarche d'économie durable.

Par ailleurs, le BEP entend développer son rôle d'accompagnement d'entreprises désireuses de se tourner vers l'économie régénérative.

Il y a donc un espace pour valoriser les entreprises dans cette dynamique auprès des habitants du territoire namurois.

Méthode

Identifier les meilleurs leviers pour valoriser ces acteurs économiques locaux engagés dans une démarche durable, et mettre en œuvre ces leviers.

Résultat attendu

Un nombre croissant d'entreprises engagés dans la démarche, répondant notamment aux besoins des habitants.

Pilote

BEP

Partenaires

A définir

Délais de réalisation

2030

Budget d'investissement et de mise en œuvre

A définir



Objectif 9. Adapter le territoire aux impacts des changements climatiques

Axe 1 : Gestion des eaux pluviales

Action 38 : prévention des inondations par débordement et ruissellement à l'échelle des bassins versants

Contexte et enjeux

Les inondations catastrophiques de juillet 2021 en Province de Namur ont mis en lumière la nécessité cruciale de renforcer la prévention des inondations à l'échelle des bassins versants. Une gestion efficace des eaux pluviales et des ruissellements est essentielle pour protéger les communautés locales et les infrastructures. Anticiper et atténuer les risques d'inondation permettent également de préserver les écosystèmes et de minimiser les impacts économiques. Adopter des mesures de prévention adaptées aux spécificités hydrologiques et environnementales des territoires est donc une priorité. Cette approche intégrée et préventive répond aux enjeux climatiques croissants et aux besoins de résilience des territoires.

Méthode

1. Etudier le contexte environnemental et hydrologique
 - zones inondables - inondées selon différentes pluies
 - analyse des données locales : hauteur de cours d'eau, témoignages, ...
2. Quantifier les ruissellements au sein des bassins versants sur base de différents scénarios d'intensité de pluie ($T_{\text{retour}} = 50$ ou 100 ans) ;
 - validation des données de modélisation
 - découpage du territoire en zones contributives
 - quantification de l'apport en eau et du temps de réponse de cet apport (déterminé par surface, pente, couverture du sol, pratiques culturales)
 - sélection des zones le plus pertinentes pour développer un ouvrage
3. Organiser une visite de terrain des zones retenues, en compagnie des acteurs locaux ;
4. Localiser et proposer des ouvrages de gestion des eaux (essentiellement des zones d'expansion de crue, ZEC)
5. Dimensionner les ouvrages
 - Pluie de période de retour de 50 ans
 - Débit de pointe pour gabarit du déversoir de sécurité
 - Cartographie de l'emprise de l'expansion de crue
6. Evaluer les coûts (étude, acquisition, travaux, entretien)
7. Assurer l'intégration dans le réseau écologique ;
 - création de mares en connexion avec celles existantes
 - échelle à poisson
 - renaturation de biefs
8. Intégrer une démarche socio-récréative :
 - Caillebotis d'accès à la ZEC avec panneau explicatif
 - Promontoire avec vue sur la ZEC
 - Chemin de balade à créer en liaison avec des itinéraires existants
9. Assurer un plan de gestion
 - Fonctionnement des ouvrages
 - Caractéristiques des aménagements en faveur de la biodiversité
 - Lien avec les sites existants à mettre en réseau
 - Entretien : opérations et coût

Résultat attendu

Diminution des impacts sur les zones identifiées par des aménagements pertinents bien entretenus, intégrés dans leur milieu naturel et permettant une appropriation pour les habitants (écoliers, ...) et les visiteurs (randonneurs, ...)

Pilote

BEP

Partenaires

Contrats rivières

Cellules GISER et DAFOR (SPW)

INASEP

Autres acteurs locaux (GAL, Parc naturel, Natagora, DNF, Infrabel, carrière, ...)

Bureau d'étude (géomètre, hydrologie, ...)

Natagriwal et agriculteurs

Délais de réalisation

Etude (diagnostic, mesures de dimensionnement et estimation financière) : 6 mois (pour 5 zones)

Permis, acquisitions et travaux : 2 ans

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Sur base d'une étude couvrant un tiers du territoire de 6 Communes (Fosses-la-Ville, Sambreville, Houyet, Florennes, Philippeville et Walcourt), le coût moyen était de 1,3 M EUR (12% en étude, 3% en acquisition et 85% en travaux) pour 5 ZEC dans une Commune (en 2023).



Axe 2 : Nature et biodiversité

Action 39 : développement du maillage vert et bleu

Contexte et enjeux

Le développement du maillage vert et bleu à l'échelle de l'ensemble du territoire est essentiel pour la préservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes naturels. Ce réseau interconnecté de corridors écologiques et de zones protégées facilite le déplacement des espèces et renforce la résilience des milieux face aux changements climatiques. En améliorant la qualité de l'eau et en protégeant les habitats naturels, nous contribuons à la régénération des ressources naturelles et au bien-être des communautés locales. Par ailleurs, ce maillage favorise l'adaptation des paysages ruraux et urbains à des pratiques durables et respectueuses de l'environnement.

Dans la lignée du règlement européen sur la restauration de la nature, les acteurs locaux vont devoir contribuer à restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques. Par ailleurs, la nouvelle DPR envisage de passer de 1% à 5% du territoire wallon sous statut de protection fort d'ici 2030. Pour contribuer à cet objectif et face aux craintes que peuvent soulever cette éventualité, il est pertinent de mener un travail d'identification des zones naturelles pouvant être envisagées sous statut de protection fort.

Méthode

Au départ des cours d'eau (Sambre, Meuse, Bocq, Molinee, Samson, Burnot, Lesse, Viroin, ...), des grands massifs forestiers (notamment de la Semois et de la Houille ainsi que du Pays de Chimay) et de taille plus modeste (Marlagne, Chevetogne, ...), cartographier le maillage vert et bleu à l'échelle de l'ensemble du territoire :

- Cartographie des corridors écologiques existants et des zones protégées (réserves naturelles, réserves forestières, zones humides d'intérêt biologique, ...)
- Elaboration d'une grille d'analyse de pertinence et de priorisation des interventions
- Identification et priorisation des zones d'intervention
- Accompagnement à la mise en œuvre
- Evaluation de l'amélioration de la faune et de la flore restaurées

Résultat attendu

Une vision cartographique du maillage vert et bleu à l'échelle de l'ensemble du territoire, priorisée par zone d'intervention en vue d'une restauration. En particulier, les zones du territoire à envisager sous statut de protection fort d'ici 2030 seront ciblées.

Pilote

BEP

Partenaires

Communes

DNF (SPW), Acteurs locaux (parcs nationaux, parcs naturels, GAL, FRW, ...) et Associations (Natagora)

Entreprises et propriétaires privés désireux de participer

Délais de réalisation

Etude (2025-2026)

Mise en œuvre (2026-2030) des zones prioritaires

Budget d'investissement et de mise en œuvre

A définir



Contexte et enjeux

Dans les zones d'habitat urbanisé et d'activité économique, les espaces verts jouent un rôle crucial en améliorant la qualité de vie des habitants et des travailleurs. Ils contribuent à la réduction de la pollution atmosphérique, offrent des espaces de détente et de loisirs, favorisent la biodiversité, et atténuent les effets des îlots de chaleur urbains. Leur développement et leur entretien sont essentiels pour créer des environnements sains et attrayants, renforçant ainsi le tissu social et économique des zones urbanisées.

Le BEP possède l'expertise pertinente dans la cadre de sa gestion des parcs d'activité économique.

Méthode

1. conceptions d'espaces verts (haies, zones tampons, alignements d'arbres, vergers, mares, ...) en incluant la prévention contre les espèces invasives et la création d'abris pour la faune et en anticipant l'entretien de ces espaces
2. partage de bonnes pratiques pour la gestion différenciée des espaces verts et pour la sensibilisation des habitants, des visiteurs et des travailleurs

Résultat attendu

Des espaces verts de qualité et entretenus

Pilote

BEP

Partenaires

Communes

Parcs naturels, GAL

Entreprises

Associations (Adalia, Ecowal, Natagora, Natagriwal, ...)

Délais de réalisation

Tout au long de la législature.

Budget d'investissement et de mise en œuvre

Etudes ponctuelles (5-10 k€) en fonction du nombre de sites étudiés



6. Synthèse des actions

Action	Indicateur de réalisation	Indicateur d'impact
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		

- 27 Évaluation des comportements et des appétences en matière de mobilité des ménages
- 28 Soutien au redéploiement d'un réseau de transport public efficace et intégré
- 29 Développement d'infrastructures, d'équipements et de services dans des mobipôles
- 30 Mise en œuvre d'un réseau cyclable cohérent et sécurisé à l'échelle supracommunale
- 31 Dans les écoles primaires communales et les activités extrascolaires
- 32 Inciter les Communes à travailler dans une logique supracommunale et les soutenir via une mutualisation de ressources
- 33 Sur base d'un diagnostic communal, établir un plan d'actions zéro déchet et le mettre en place à l'échelle communale
- 34 Sensibilisation et soutien aux éco-matériaux et au réemploi
- 35 Mobilisation de terres publiques à des fins agricoles
- 36 Sensibilisation et soutien aux circuits-courts alimentaires tout au long de la chaîne de valeur
- 37 Promotion des acteurs économiques locaux engagés dans une démarche durable
- 38 Prévention des inondations par débordement et ruissellement à l'échelle des bassins versants
- 39 Développement du maillage vert et bleu
- 40 Maintenir et développer des espaces verts dans les zones d'habitat urbanisées et d'activité économique

7. Perspectives

La mise en œuvre de ce plan par le BEP et les Communes au cours de la nouvelle législature ouvre la voie à un avenir plus durable, respectueux de la nature et de l'environnement. Les actions prévues témoignent de l'engagement fort des autorités locales à intégrer des pratiques durables dans la perspective d'un territoire en transition énergétique avec des acteurs impliqués à tous les niveaux.

Ce plan ambitieux et complet, porté par le BEP et les Communes, est une véritable opportunité pour réduire les gaz à effet de serre et bâtir un futur où développement et respect de l'environnement cohabitent harmonieusement. Les perspectives sont résolument encourageantes, et la réussite de ce projet dépendra de l'engagement de tous les acteurs impliqués, qu'ils soient mandataires, agents communaux ou simples citoyens.

Avec une telle dynamique, la nouvelle législature s'annonce sous les meilleurs auspices pour concrétiser des actions durables et significatives, faisant de notre territoire un modèle en matière de transition écologique et de préservation de l'environnement.

